Background paper on future immigration levels

A companion document to the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels

Canada

85-1931/

Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Background paper on future immigration levels

A companion document to the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels

November, 1984

WH-5-066B

© Minister of Supply and Services Canada 1984
Cat. No. MP 22-7/1983
ISBN 0-662-52739-9

Section 7 of the Immigration Act requires that

> The Minister, after consultation with the provinces concerning regional demographic needs and labour market considerations and after consultation with such other persons, organizations and institutions as he deems appropriate, shall lay before Parliament, not later than the sixtieth day before the commencement of each calendar year or, if Parliament is not then sitting, not later than the fifteenth day next thereafter that Parliament is sitting, a report specifying
> (a) the number of immigrants that the Government of Canada deems it appropriate to admit during any specified period of time; and
> (b) the manner in which demographic considerations have been taken into account in determining that number.

This paper, a companion document to the Annual Report to Parliament on future immigration levels, presents statistical and analytical data on the immigration program for 1983, and includes information on recent demographic developments. Future immigration levels, and the policy considerations upon which these levels were based, are presented in the levels report itself, in accordance with the requirements of Section 7 of the Immigration Act, as set out above.

CONTENTS

		Page
I.	IMMIGRATION TRENDS AND PROGRAM COMPONENTS	1
	A. Global trends	1
	B. Social immigration	7
	1. Family Class	7
	2. Assisted Relatives	10
	C. Humanitarian programs	14
	D. Economic immigration	19
	1. Immigrants destined to the labour force	19
	2. Selected workers	21
	3. Business immigrants	25
II.	DEMOGRAPHIC CONSIDERATIONS	29
	A. Immigration and future population growth	29
	B. Current emigration estimates	31
	C. Declining growth prospects in developed countries	36
	D. The 1984 International Conference on Population	39
	GLOSSARY	43

TABLES

	Page
Immigration by world area, 1981-1983.	3
Landings by class, 1981-1983.	4
Immigration by category and by province, 1983	5
Total immigration, 1983, by province and by knowledge of official language	6
Composition of the Family Class, 1974-1983.	10
Assisted Relatives by world area, 1981-1983	13
Composition of Assisted Relatives, 1981-1983.	14
Refugee and humanitarian programs to December 31, 1983.	16
Refugee and Designated Class immigration, January 1, 1983 - December 31, 1983: Admissions by program and province of destination	18
Immigrants destined to the labour force, 1983, by class and by 2-digit CCDO code	19
Immigrants destined to the labour force, 1981-1983, by province of intended destination	20
Selected worker immigration to Canada by 2-digit CCDO code, 1983.	22
Business immigration, 1981-1983: top ten source countries. . . .	27
Business immigration, 1981-1983, by province of destination . . .	28
Business immigrants and funds, 1983	28
Eventual stable population sizes in Canada with different combinations of fertility and immigration.	30
Estimated emigration, old and new methods, 1976-1981.	33
Comparison of population estimates and Census count, June 1, 1981.	34
Actual and projected immigration, emigration, and net migration, Canada, 1971-2006.	35
Population projections, Population Reference Bureau data sheet, 1984.	38

CHARTS

	Page
Annual landings, 1960 to 1983.	2
Landings, 1974 to 1983: Family Class versus all other immigrants	8
Family Class landings, 1983, by world area	9
Landings, 1974 to 1983: Assisted Relatives versus all other immigrants	12
Refugees and Designated Classes, 1983: Admissions by program.	17
Selected immigrant workers, 1983, by region of last permanent residence.	23
Selected immigrant workers landed in 1982 and 1983, by province of destination	24

I. IMMIGRATION TRENDS AND PROGRAM COMPONENTS

A. Global trends

Total immigration

Since proclamation of the Immigration Act in 1978 and the resulting annual determination and announcement of future levels of immigration commencing with the calendar year 1979, total immigration levels have tended to fluctuate from year to year at a more moderate rate than previously, in accordance with the federal government's aim of avoiding volatile fluctuations in intake (see chart, p.2). Relative stability in immigration is preferable so that programs for, and the costs of, assisting newcomers to settle and adapt to Canadian life may be planned in an orderly way, and so that net immigration will not contribute to a future population which is perceived to be too high or too low.

There have been two exceptions in the past five years to the movement toward relative stability in immigration. The rise in landings in 1980 was attributable in large measure to the unforeseen and urgent need to resettle refugees from Southeast Asia, and the decline experienced in 1983 resulted mainly from the effects in Canada and abroad of the economic downturn and the associated employment difficulties experienced in the Canadian labour market.

The peak years for immigration since 1960 were 1967 (222,876 landings) and 1974 (218,465). The 1983 intake of 89,157 was the smallest since 1978, when 86,313 newcomers were admitted.

ANNUAL LANDINGS, 1960 TO 1971

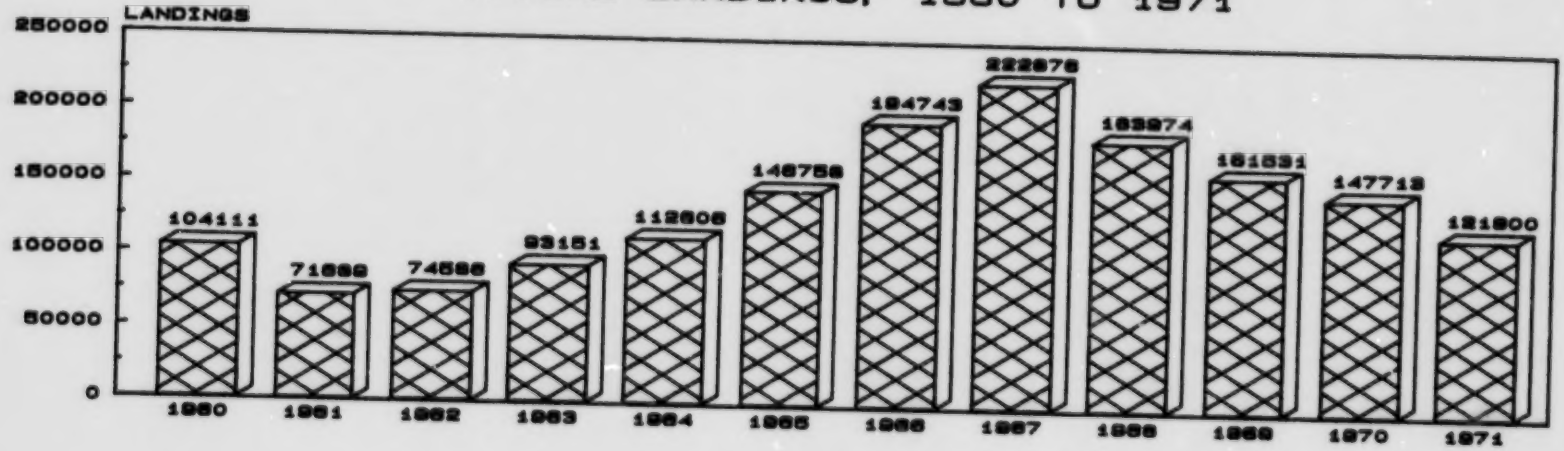

ANNUAL LANDINGS, 1972 TO 1983

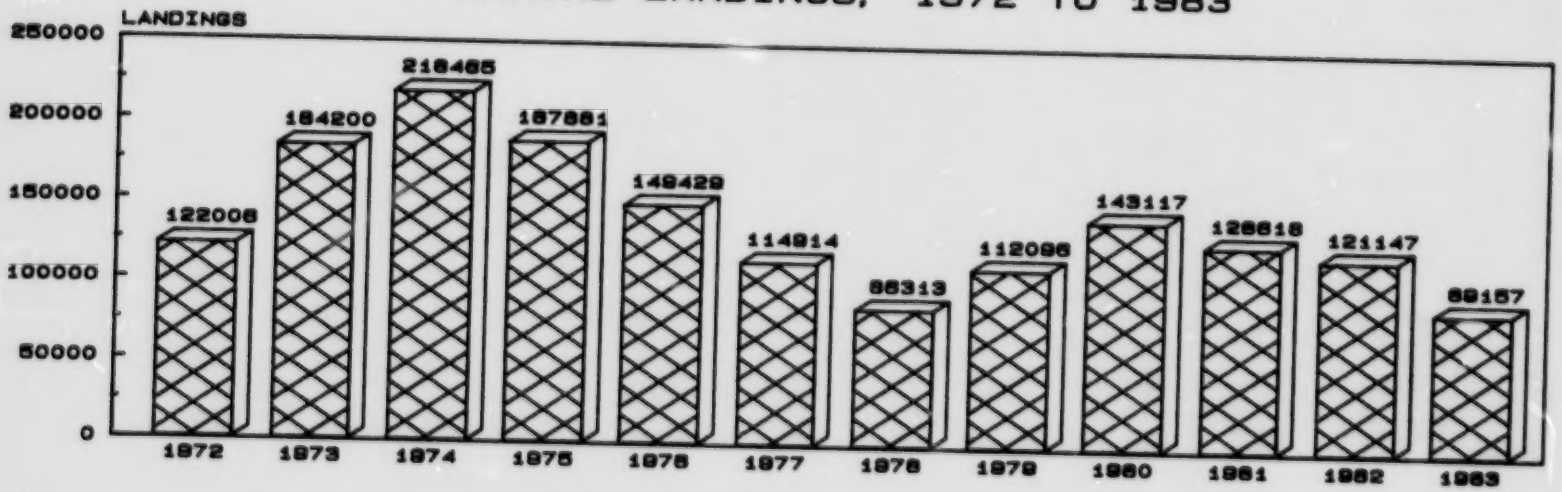

Sources of immigration by world area, 1981-1983

As indicated in the table below, there have been some fluctuations among source immigration areas of the world during the past three years. The Asia and Pacific region has supplanted Europe as the principal source, and there has been steady growth in the share of the movement originating in the Americas (excluding the United States). The proportions from Africa and the Middle East and from the U.S. have been fairly stable.

IMMIGRATION BY WORLD AREA, 1981-1983

	1981		1982		1983	
	Landings	%	Landings	%	Landings	%
Africa and the Middle East	10,254	8.0	9,859	8.1	7,606	8.5
Asia and the Pacific	45,716	35.5	38,459	31.8	34,171	38.3
Americas (excl. U.S.A.)	15,783	12.3	17,196	14.2	15,687	17.6
U.S.A.	10,559	8.2	9,360	7.7	7,381	8.3
Europe (incl. U.K.)	46,299	36.0	46,156	38.1	24,312	27.3
Not Stated	7	-	117	0.1	-	-
TOTAL	128,618	100.0	121,147	100.0	89,157	100.0

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Immigration by class and category, 1981-1983

Family Class immigration accounted for almost 55 per cent of total immigration in 1983, as shown in the table below, although there was a slight decline in absolute numbers from the levels of the two previous years. The sharp numerical and proportional decreases in the Assisted Relatives and Independent components are almost entirely attributable to the restriction on selected workers which was introduced on May 1, 1982, in response to the economic downturn, since these immigrants are subject to the requirement that they be awarded at least one unit of assessment ("point") for occupational demand. The proportion of immigrants admitted for humanitarian reasons (Convention refugees and members of Designated Classes) rose from a combined total of 11.6 per cent in 1981 to 14.0 per cent in 1982 and to 15.7 per cent in 1983. (It should be noted that most of the 4,997 Assisted Relatives in 1983 were landed through special measures under relaxed criteria.)

LANDINGS BY CLASS, 1981-1983

	1981		1982		1983	
	Number	%	Number	%	Number	%
Family Class	51,017	39.7	49,980	41.3	48,698	54.6
Convention Refugees	810	0.6	1,791	1.5	4,100	4.6
Designated Class	14,169	11.0	15,134	12.5	9,867	11.1
Assisted Relatives	17,590	13.7	11,948	9.9	4,997	5.6
Retired	2,063	1.6	2,252	1.8	2,094	2.3
Entrepreneurs	900	0.7	1,475	1.2	1,865	2.1
Self-Employed	5,128	4.0	4,889	4.0	4,360	4.9
Independent	36,941	28.7	33,678	27.8	13,176	14.8
TOTAL	128,618	100.0	121,147	100.0	89,157	100.0

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Immigration by category and by province of intended destination, 1983

As the following table indicates, just over 40,000 immigrants to Canada, or almost 45 per cent of the total movement in 1983, were destined to Ontario, while Quebec and British Columbia attracted 18.4 and 16.2 per cent respectively. Alberta received 12 per cent of the movement. No other province, and neither territory, accounted for more than five per cent of the total. The four Atlantic provinces received a total of just under two per cent; the three Prairie provinces had a combined total of 18.4 per cent.

IMMIGRATION BY CATEGORY AND BY PROVINCE, 1983

	NFLD	PEI	NS	NB	QUE	ONT	MAN	SASK	ALTA	NWT	BC	YT	TOTAL
FAMILY CLASS	140	23	361	242	7875	22602	2149	757	5598	35	8867	49	48698
REFUGEES AND DESIGNATED CLASSES	11	15	89	61	2178	6068	836	569	2463	2	1675	-	13967
Convention Refugees	4	11	33	19	727	1733	217	195	720	1	440	-	4100
Designated Classes	7	4	56	42	1451	4335	619	374	1743	1	1235	-	9867
INDEPENDENT IMMIGRANTS	124	67	383	251	6321	11366	993	409	2627	22	3905	24	26492
Assisted Relatives and Independents	97	30	284	108	4727	8007	585	328	2016	22	1957	12	18173
Selected Workers	37	14	111	46	1473	2998	174	123	674	11	774	4	6439
Other Assisted Relatives and Independents	60	16	173	62	3254	5009	411	205	1342	11	1183	8	11734
All Other Independent Categories	27	37	99	143	1594	3359	408	81	611	-	1948	12	8319
Entrepreneurs	9	-	9	13	363	751	95	12	173	-	440	-	1865
Self-Employed Persons	6	25	42	80	958	1735	275	54	346	-	827	12	4360
Retirees	12	12	48	50	273	873	38	15	92	-	681	-	2094
TOTAL	275	105	833	554	16374	40036	3978	1735	10688	59	14447	73	89157
	(0.3)	(0.1)	(0.9)	(0.6)	(18.4)	(44.9)	(4.5)	(1.9)	(12.0)	(0.1)	(16.2)	(0.1)	(100.0)

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Immigration by province and by knowledge of official language, 1983

More than half (55.5 per cent) of all immigrants to Canada in 1983 were bilingual or had knowledge of one or the other of Canada's official languages. Over one-third (5,352) of the immigrants destined to Quebec had knowledge of French, and another 1,773 were bilingual. Almost all immigrants with a knowledge of French, and better than half of those who were bilingual, were destined to that province.

TOTAL IMMIGRATION, 1983,
BY PROVINCE AND BY KNOWLEDGE OF OFFICIAL LANGUAGE

	English	French	Bilingual	Mother Tongue Only	Not Stated	Total
Nfld.	223	1	6	45	-	275
P.E.I.	76	-	4	25	-	105
N.S.	595	10	42	186	-	833
N.B.	349	21	46	138	-	554
Que.	3,454	5,352	1,773	5,795	-	16,374
Ont.	20,955	432	907	17,742	-	40,036
Man.	1,935	27	60	1,956	-	3,978
Sask.	832	9	38	855	1	1,735
Alta.	4,808	94	190	5,596	-	10,688
N.W.T.	36	-	2	21	-	59
B.C.	6,749	80	299	7,319	-	14,447
Yukon	52	1	4	16	-	73
TOTAL	40,064 (44.9)	6,027 (6.8)	3,371 (3.8)	39,694 (44.5)	1 (0.0)	89,157 (100.0)

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

B. Social immigration

Family reunification is a cornerstone of the immigration program, and is included in the Immigration Act as one of the stated objectives of Canada's immigration policy. This portion of the movement is self-generating through the sponsorship of close family members from abroad by their relatives in Canada. Undertakings of support from sponsors who meet income requirements are accepted by the federal government, which then approves immigration applications from eligible family members abroad who satisfy Canada s basic requirements of good health and good character, which apply to all prospective immigrants.

Annual landings of the Family Class portion of the movement are thus shaped by the flow of sponsorship applications. The Immigration Regulations specify that members of the Family Class are accorded the highest processing priority, along with Convention refugees and members of Designated Classes. Processing times vary according to post workloads and local conditions such as the relative ease or difficulty of obtaining needed documents.

1. Family Class

The following chart shows that 48,698 members of the Family Class, or about 55 per cent of the total movement of 89,157, were landed in 1983. This chart also shows that Family Class landings have been remarkably stable in numerical terms in recent years. Family Class members accounted for a higher proportion of total immigration in 1983 than in the previous nine years.

The high proportion of Family Class landings in 1983 demonstrates the federal government's continuing commitment to family reunification even when domestic economic considerations result in sharp decreases in labour market components.

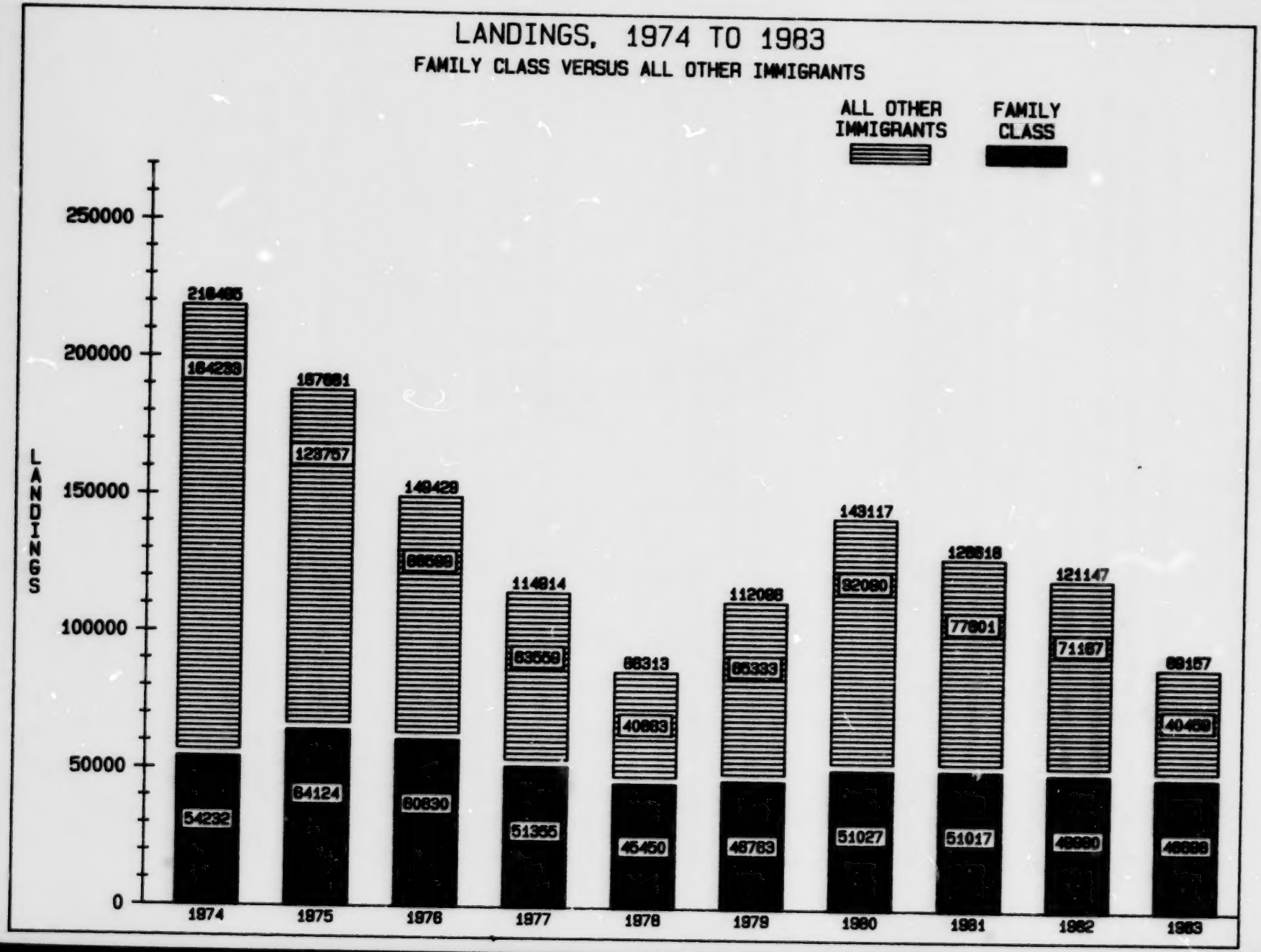
LANDINGS, 1974 TO 1983
FAMILY CLASS VERSUS ALL OTHER IMMIGRANTS
ALL OTHER IMMIGRANTS
FAMILY CLASS
LANDINGS
250000
200000
150000
100000
50000
0
218465
164233
54232
187881
123767
64124
149429
88599
60830
114914
63559
51355
88313
40863
45450
112096
66333
45763
143117
92090
51027
128818
77801
51017
121147
71167
49980
99157
40458
49699
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983

Sources of Family Class immigration, 1983

As shown below, 22,043 Family Class immigrants came from Asia in 1983, accounting for 45.3 per cent of all Family Class members. The second largest source was Europe, with 9,702, or just under 20 per cent, of the Family Class movement. The other source areas, in descending order, were the Caribbean, South America, North and Central America, Africa, Oceania, and Australasia.

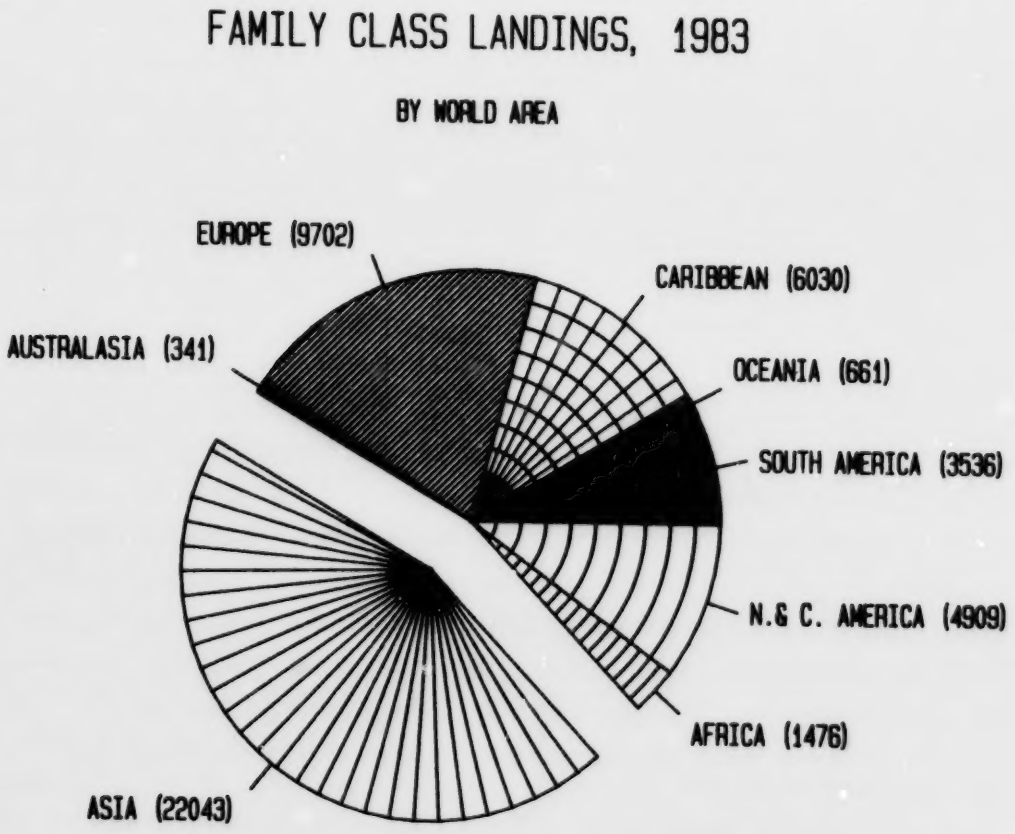

Family Class composition, 1983

In the current legislation, which came into force in 1978, parents under the age of 60 and their accompanying dependants are included in the Family Class definition. The proportional size of this element grew rapidly for the first few years after the legislation was implemented, but after reaching 30 per cent of Family Class landings in 1980 and 1981 it has declined slightly, accounting for 27 per cent in 1983. In addition, total landings of all parents and their dependants have fallen by 10 per cent since 1980.

COMPOSITION OF THE FAMILY CLASS, 1974-1983

	Parents 60 and Over Plus Dependants	Parents Under 60 Plus Dependants*	Other Family Class	Total
1974	11,084 (20%)		43,148 (80%)	54,232
1975	15,813 (25%)		48,311 (75%)	64,124
1976	17,295 (28%		43,535 (72%)	60,830
1977	16,359 (32%)		34,996 (68%)	51,355
1978	14,442 (32%)	1,256 (3%)	29,842 (65%)	45,450
1979	11,082 (24%)	10,235 (22%)	25,442 (54%)	46,763
1980	11,640 (23%)	15,443 (30%)	23,944 (47%)	51,027
1981	11,214 (22%)	15,315 (30%)	24,488 (48%)	51,017
1982	9,603 (19%)	14,229 (29%)	26,148 (52%)	49,980
1983	8,048 (17%)	13,284 (27%)	27,366 (56%)	48,698

*Parents under 60 were not admissible as Family Class immigrants under the former Immigration Act.

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

2. Assisted Relatives

An Assisted Relative is a person who (a) is not a member of the Family Class; (b) is a brother, sister, grandparent, parent, son, daughter, or unmarried niece or nephew under 21 or an aunt, uncle, grandchild, married

niece or nephew, or niece or nephew 21 or older, of a Canadian citizen or permanent resident who gives a written undertaking to assist the immigrant to come to and become established in Canada. This category is analagous to the Nominated class under the former legislation.

Assisted Relatives are awarded from 15 to 30 units of assessment ("points"), depending upon the type of relationship with, and the citizenship status of, the relative in Canada. They are also assessed against some of the "economic" selection criteria, and are subject to the restriction on selected workers which was introduced on May 1, 1982, in response to employment difficulties associated with the economic downturn. As selected workers, principal applicants in the Assisted Relatives category must now have some form of arranged employment in order to be eligible for admission to Canada as immigrants under the terms of the restriction, unless they are eligible for special humanitarian measures. In practice, applications from Assisted Relatives prior to the restriction were first assessed as if they were applications by Independent immigrants; if they were able to satisfy the selection criteria, they were admitted as Independent immigrants, and hence without undertakings of assistance from relatives in Canada.

The sharp numerical and proportional decline in Assisted Relative landings in 1982 and 1983, shown in the following chart, is almost entirely attributable to the selected worker restriction. In 1981, the 17,590 Assisted Relative landings accounted for 13.7 per cent of the total movement; the 11,948 landings in 1982 represented 9.9 per cent of total immigration; by 1983, landings had fallen to 4,997, or 5.6 per cent of the total. As noted, most of the 1983 landings were of applicants assessed according to relaxed criteria under special humanitarian measures.

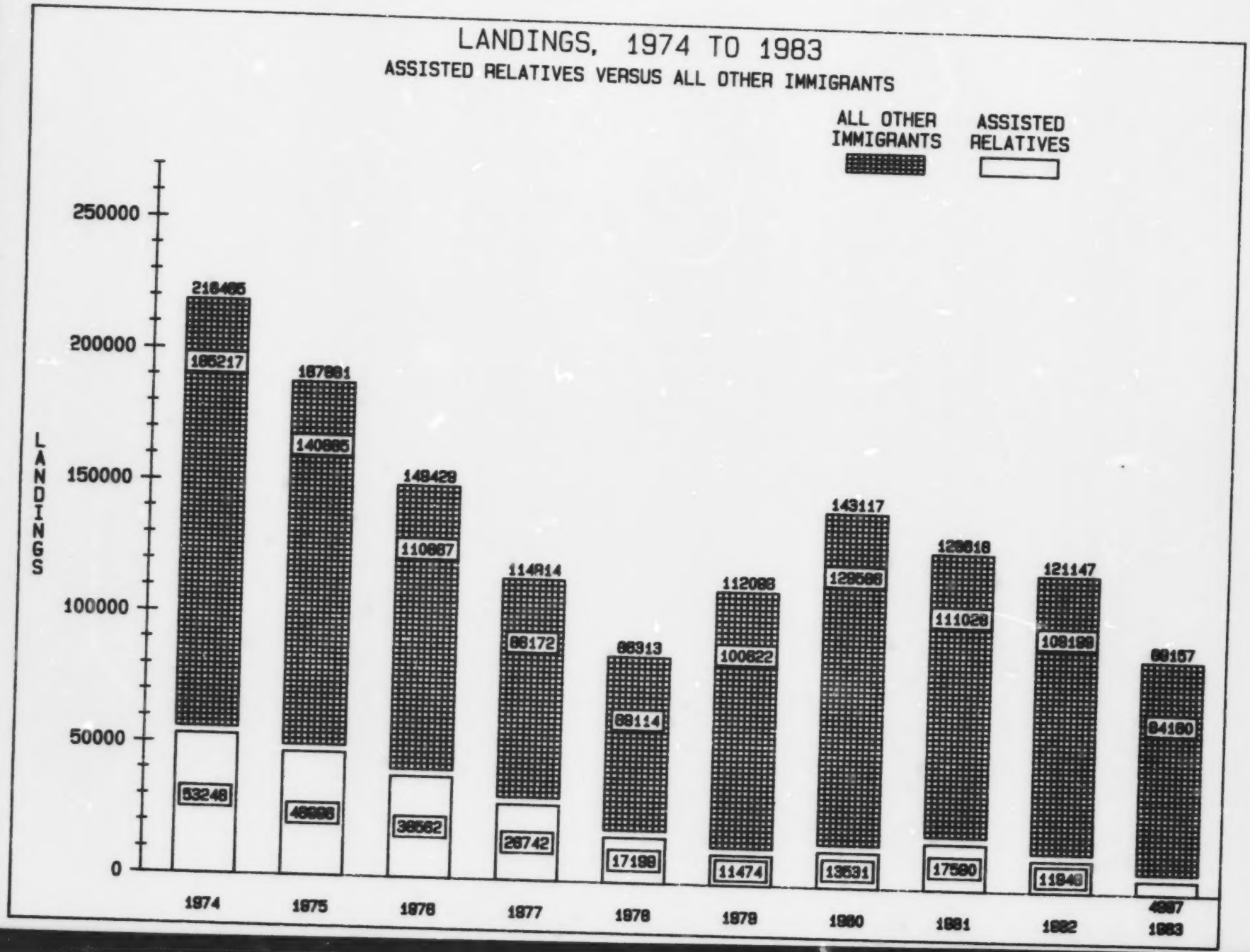
LANDINGS, 1974 TO 1983
ASSISTED RELATIVES VERSUS ALL OTHER IMMIGRANTS
ALL OTHER IMMIGRANTS
ASSISTED RELATIVES
LANDINGS
250000
200000
150000
100000
50000
0
218465
165217
53248
187881
140885
46996
148428
110867
37562
114814
86172
28742
88313
68114
17199
112088
100822
11474
143117
129586
13531
128618
111028
17590
121147
109199
11948
88157
84160
3997
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983

Sources of Assisted Relatives, 1983

As indicated in the table below, 2,375 Assisted Relatives, or 47.5 per cent of this portion of the movement, came from the Asia and Pacific world area. Europe, with 28.5 per cent of the component, was the second-largest source region, followed by the Americas (excluding the U.S.A.), Africa and the Middle East, and the United States. These figures reflect, to a great extent, the family reunification program for Vietnamese, and the landing of Poles under relaxed criteria.

ASSISTED RELATIVES BY WORLD AREA, 1981-1983

	1981		1982		1983	
	Landings	%	Landings	%	Landings	%
Africa and the Middle East	1,724	9.8	1,151	9.6	516	10.3
Asia and the Pacific	8,490	48.3	5,136	43.0	2,375	47.5
Americas (excl. U.S.A.)	1,216	6.9	1,277	10.7	618	12.4
U.S.A.	241	1.4	211	1.8	66	1.3
Europe	5,918	33.6	4,162	34.8	1,422	28.5
Not Stated	1	0.0	11	0.1	-	-
TOTAL	17,590	100.0	11,948	100.0	4,997	100.0

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Composition of the Assisted Relatives category, 1981-1983

Brothers and sisters accounted for three quarters of all Assisted Relatives in 1981 and 1982, and for 72 per cent of the component in 1983. Grandparents, parents, and nieces and nephews were few in number and accounted for small portions of the component. About 10 per cent of the component comprises sons and daughters, and 12 per cent consists of other relatives.

COMPOSITION OF ASSISTED RELATIVES, 1981-1983

	Brothers and Sisters	Grand-parents	Parents	Sons and Daughters	Nephews and Nieces	Others	TOTAL
1981	13,151 (75%)	2 (0%)	329 (2%)	1,806 (10%)	118 (1%)	2,184 (12%)	17,590
1982	8,978 (75%)	42 (0%)	248 (2%)	1,086 (9%)	158 (2%)	1,436 (12%)	11,948
1983	3,609 (72%)	13 (0%)	207 (4%)	492 (10%)	91 (2%)	585 (12%)	4,997

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

C. Humanitarian programs

Among the stated objectives of Canada's immigration policy are the following: "to fulfil Canada's international legal obligations with respect to refugees and to uphold its humanitarian tradition with respect to the displaced and the persecuted." These objectives--protection and resettlement--are achieved through a combination of programs which operate independently and which deal with different groups of people.

Convention refugees are persons who meet the definition set out in the United Nations Refugee Convention and repeated in the Immigration Act. Resettlement opportunities are accorded to Convention refugees selected abroad; protection is extended to persons who claim refugee status while in Canada and whose claims are determined to be valid by the Minister on the advice of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC).

Members of Designated Classes are persons in refugee-like situations who are accorded the opportunity to resettle in Canada because they are displaced or persecuted, or both. Such persons may not be able to meet the strict definition of "refugee" in the Convention for such technical reasons as that they remain in their own countries. Others may in fact be refugees in the strict sense, but are also part of mass movements such as the Indochinese exodus; in these instances, the ability to satisfy the strict definition is irrelevant to the decision that they are eligible for resettlement in Canada.

Designated Classes are so designated by the Governor-in-Council (the federal Cabinet). There are now three such classes: those for Eastern Europeans, Indochinese, and Political Prisoners and Oppressed Persons; the latter class includes, but is not limited to, persons who would have been eligible under the former Latin American Designated Class.

Special measures may include such provisions as relaxed selection criteria for members of the Family Class and the Assisted Relative category, and administrative arrangements under which eligible visitors to Canada may apply to extend their stays or to be considered for landing through Order in Council. In 1983, there were special measures applying to Iranians, Salvadorans, Lebanese, Sri Lankans, Vietnamese, and Poles; the measures for Poles were terminated on January 1, 1984. Special Measures for Guatemalans were introduced on March 15, 1984.

Refugees and Designated Classes, 1983

The following table shows humanitarian admissions and landings in 1983. As indicated, Canada was able to protect 626 persons whose claims to Convention refugee status after coming to Canada were found to be valid by the Minister on the advice of the Refugee Status Advisory Committee. This country also provided resettlement opportunities for 17,253 others, of whom 8,941 were government assisted, 4,076 were privately funded, and 4,236 were granted landing under special measures. Canada was thus able, through its humanitarian programs, to help 17,879 people in 1983.

REFUGEE AND HUMANITARIAN PROGRAMS TO DECEMBER 31, 1983

	Gov't. Sponsored Refugee Admissions*	Privately Funded Refugee Admissions	Claims in Canada (RSAC)	Total Admissions	Special Measures Landings	Total
Eastern Europe	2,649	1,558	67	4,274	2,893	7,167
Indochina	3,013	1,647	12	4,672	-	4,672
Africa	653	170	64	887	-	887
Middle East	296	388	100	784	621	1,405
Latin America	2,164	139	348	2,651	690	3,341
Others	166	174	35	375	32	407
TOTAL	8,941	4,076	626	13,643	4,236	17,879

*Includes those arriving at ports of entry during the calendar year with immigrant visas, and, where known, those processed abroad on an emergency basis who enter on the strength of a Minister's Permit, pending landing after full compliance with the Act and Regulations is demonstrated.

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Admissions by program

As indicated by the chart below, Indochina and East Europe, with 4,660 and 4,207 admissions respectively, accounted for well over half of the 1983 Convention refugee and Designated Class portions of the immigration movement. (This chart excludes persons who benefitted from special measures.) Latin America, with 2,303 admissions, was the third-ranking source area, followed by Africa, and the Middle East.

REFUGEES & DESIGNATED CLASSES, 1983

ADMISSIONS BY PROGRAM

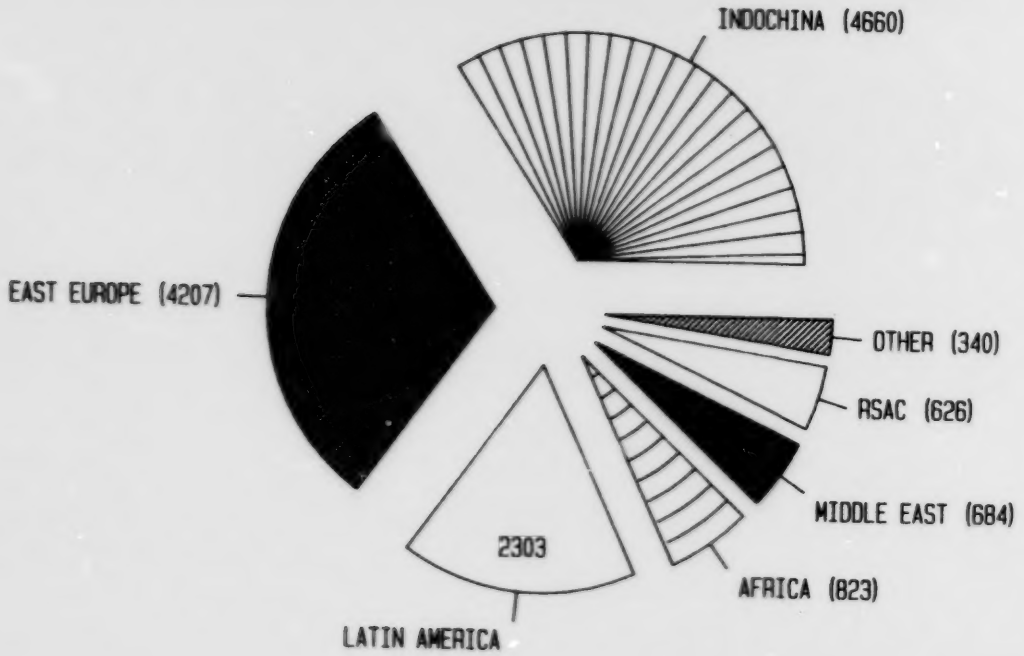

Destinations of immigrants admitted on humanitarian grounds, 1983

The following table indicates the intended provincial and territorial destinations of Convention refugees and members of Designated Classes admitted in 1983. (The table excludes persons granted landing under special measures.) Ontario received almost 44 per cent of this component; Alberta, just over 18 per cent; Quebec, slightly less than 15 per cent; and British Columbia, almost 12 per cent. The other provinces and the territories each received less than five per cent of this component.

REFUGEE & DESIGNATED CLASS IMMIGRATION

JANUARY 1, 1983 - December 31, 1983

ADMISSIONS BY PROGRAM AND PROVINCE OF DESTINATION

Program	B.C.	Alta.	Sask.	Man.	Ont.	Que.	N.B.	N.S.	P.E.I.	Nfld.	Yukon/ N.W.T.	TOTAL
Indochina	640 13.73%	925 19.84%	214 4.59%	278 5.96%	1714 36.78%	851 18.26%	9 0.19%	21 0.45%	4 0.08%	3 0.06%	1 0.02%	4660 100.0%
Eastern Europe	532 12.64%	747 17.75%	143 3.39%	290 6.89%	2151 51.12%	289 6.86%	19 0.45%	32 0.76%	- -	4 0.09%	- -	4207 100.0%
Latin America	198 8.59%	466 20.23%	83 3.60%	103 4.47%	1005 43.63%	447 19.40%	- -	- -	- -	1 0.04%	- -	2303 100.0%
Africa	69 8.38%	181 21.99%	71 8.62%	76 9.23%	305 37.05%	108 13.12%	8 0.97%	5 0.60%	- -	- -	- -	823 100.0%
Middle East	80 11.69%	57 8.33%	32 4.67%	20 2.92%	438 64.03%	24 3.50%	11 1.60%	15 2.19%	6 0.87%	- -	1 0.14%	684 100.0%
Other Convention refugees selected abroad	73 21.47%	40 11.76%	8 2.35%	8 2.35%	185 54.41%	23 6.76%	- -	2 0.58%	1 0.29%	- -	- -	340 100.0%
Total refugees & Designated Class immigrants selected abroad	1592 12.23%	2416 18.56%	551 4.23%	775 5.95%	5798 44.54%	1742 13.38%	47 0.36%	75 0.57%	11 0.08%	8 0.06%	2 0.01%	13017 100.0%
Convention refugees granted protection in Canada	40 6.39%	56 8.95%	10 1.60%	13 2.08%	204 32.59%	290 46.33%	- -	10 1.60%	- -	3 0.48%	- -	626 100.0%
TOTAL	1632 11.96%	2472 18.12%	561 4.11%	788 4.31%	6002 43.99%	2032 14.89%	47 0.34%	85 0.62%	11 0.08%	11 0.08%	2 0.01%	13643 100.0%

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

D. Economic immigration

1. Immigrants destined to the labour force

Of the 89,157 immigrants landed in 1983, 37,109, or 41.6 per cent, indicated that they intended to participate in the Canadian labour force. The following table shows the occupational groups to which working immigrants were destined, according to the two-digit occupational codes contained in the Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO). Immigrant workers who specified an occupation tended toward the Service; Fabricating; Clerical and related; and Natural science, engineering, and Mathematics groups in significant numbers. Other occupational groups to which over 1,000 working immigrants were destined were Management and administration, Medicine and health, Construction trades, Sales, Farming and horticulture, and Teaching and related.

IMMIGRANTS DESTINED TO THE LABOUR FORCE, 1983,
BY CLASS AND BY 2-DIGIT CCDO CODE

		Family	CR & DC*	Independent	TOTAL
11	Manag., Admin	461	64	1,409	1,934
21	Nat. Sci., Engin., Math.	644	800	1,305	2,749
23	Soc. Sci., and Related	190	73	132	395
25	Religion	79	9	405	493
27	Teaching and Related	501	229	482	1,212
31	Med. and Health	740	313	556	1,609
33	Artistic, Literary	295	166	212	673
37	Sports and Rec.	31	10	45	86
41	Clerical and Related	2,064	661	815	3,540
51	Sales	743	159	597	1,499
61	Service	1,228	407	2,181	3,816
71	Farming, Hort.	681	179	559	1,419
73	Fishing, Hunting	13	20	17	50
75	Forestry, Logging	10	4	8	22
77	Mining and Quarrying	12	32	2	46
81/82	Processing	204	158	293	655
83	Machinery and Related	332	395	255	982
85	Product. Fab.	1.232	1,341	1,068	3,641
87	Construction Trades	712	575	268	1,555
91	Transport Equip.	299	239	80	618
93	Material Handling	122	66	56	244
95	Other Crafts & Equip.	82	53	56	191
99	All Others	5,180	2,219	1,712	9,111
00	Entrepreneurs	-	1	568	569
TOTAL		15,855	8,173	13,081	37,109

*Convention refugees and members of Designated Classes.

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Immigrants destined to the labour force by province of destination, 1981-1983

The following table shows the numbers of immigrant workers and non-workers by province of intended destination for 1981, 1982, and 1983. The proportions of both workers and non-workers by province did not change to any significant degree over that three-year period. In 1983, Ontario continued to attract the highest levels of both workers and non-workers, although the numbers of both were fewer than in the previous two years because of the absolute decline in total immigration and the falloff both in the total number of immigrant workers and in the proportion of all immigrants who indicated an intention to work.

IMMIGRANTS DESTINED TO THE LABOUR FORCE, 1981-1983
BY PROVINCE OF INTENDED DESTINATION

	Workers			Non-workers			TOTAL		
Province	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1988
Newfoundland	222	197	131	258	209	144	480	406	275
Prince Edward Island	48	51	37	78	114	68	126	165	105
Nova Scotia	618	554	358	785	700	475	1,403	1,254	833
New Brunswick	411	291	217	577	460	337	988	751	554
Quebec	9,951	10,026	6,765	11,167	11,305	9,609	21,118	21,331	16,374
Ontario	23,990	24,060	16,964	30,900	28,971	23,072	54,890	53,031	40,036
Manitoba	2,387	2,312	1,741	2,972	2,619	2,237	5,359	4,931	3,978
Saskatchewan	1,128	1,037	820	1,273	1,088	915	2,401	2,125	1,735
Alberta	8,980	8,584	4,439	10,314	9,364	6,249	19,294	17,948	10,688
N.W.T.	43	55	30	39	56	29	82	111	59
British Columbia	8,991	8,260	5,572	13,016	10,736	8,875	22,007	18,996	14,447
Yukon	54	30	35	65	39	38	119	69	73
Not Stated	146	15	-	205	14	-	351	29	-
TOTAL	56,969 (44.3%)	55,472 (45.8%)	37,109 (41.6%)	71,649 (55.7%)	65,675 (54.2%)	52,048 (58.4%)	128,618 (100.0%)	121,147 (100.0%)	89,157 (100.0%)

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

2. Selected workers

Selected workers are defined as principal applicants in the Independent categories, excluding entrepreneurs, self-employed persons, and retirees. On May 1, 1982, a restriction on selected workers was introduced in response to the employment difficulties associated with the economic downturn. This restriction specifies that only those selected workers with some form of arranged employment are eligible for admission to Canada. Arranged employment usually takes the form of job validation--a technique used by the Canada Employment and Immigration Commission to ensure that employers seeking to hire persons from abroad have made every effort to find qualified Canadians, or to train them. The validation process ensures that hiring workers from abroad will not adversely affect employment opportunities for Canadians. In support of this "Canadians first" policy are a wide range of federal and federal-provincial programs, including those for training and retraining Canadian workers, and for facilitating the mobility of Canadians with needed skills within and among the regions of Canada. The validation process can help to prevent production or expansion bottlenecks by facilitating the employment of a key worker from abroad when, as a direct consequence, Canadian workers are hired to fill ancillary or subordinate positions.

The effect of the selected worker restriction has been dramatic. Landings of this portion of the movement numbered 21,173 in 1981. There was a slight fall in 1982, to 18,143, many of whom had been accepted into the processing system abroad before the restriction became effective on May 1 of that year. By 1983, however, the full effect of the restriction was highly evident, as landings fell to 6,439.

Intended occupations of selected workers

The largest group of selected workers was destined to the Service occupations, while other numerically significant groups planned to work in Natural sciences, engineering, and mathematics; and Management and administration (see table following).

SELECTED WORKER IMMIGRATION TO CANADA
BY 2-DIGIT CCDO CODE, 1983

Occupation (2-Digit CCDO)		Selected Workers
11	Manag., Admin	860
21	Nat. Sci., Engin., Math.	994
23	Soc. Sci., and Related	54
25	Religion	381
27	Teaching and Related	317
31	Med. and Health	335
33	Artistic, Literary	105
37	Sports and Rec.	33
41	Clerical and Related	310
51	Sales	187
61	Service	1,596
71	Farming, Hort.	126
73	Fishing, Hunting	3
75	Forestry, Logging	2
77	Mining and Quarrying	-
81/82	Processing	93
83	Machinery and Related	114
85	Product. Fab.	335
87	Construction Trades	84
91	Transport Equip.	30
93	Material Handling	14
95	Other Crafts & Equip.	27
99	All Others	437
00	Entrepreneurs	2
TOTAL		6,439

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Sources of selected workers, 1983

The chart below shows that the number of selected workers who came from developing regions of the world in 1983 was only very slightly higher than the number who came from developed areas. Among developed regions, Europe accounted for by far the largest number of selected workers, while Asia was the chief source area among the developing regions.

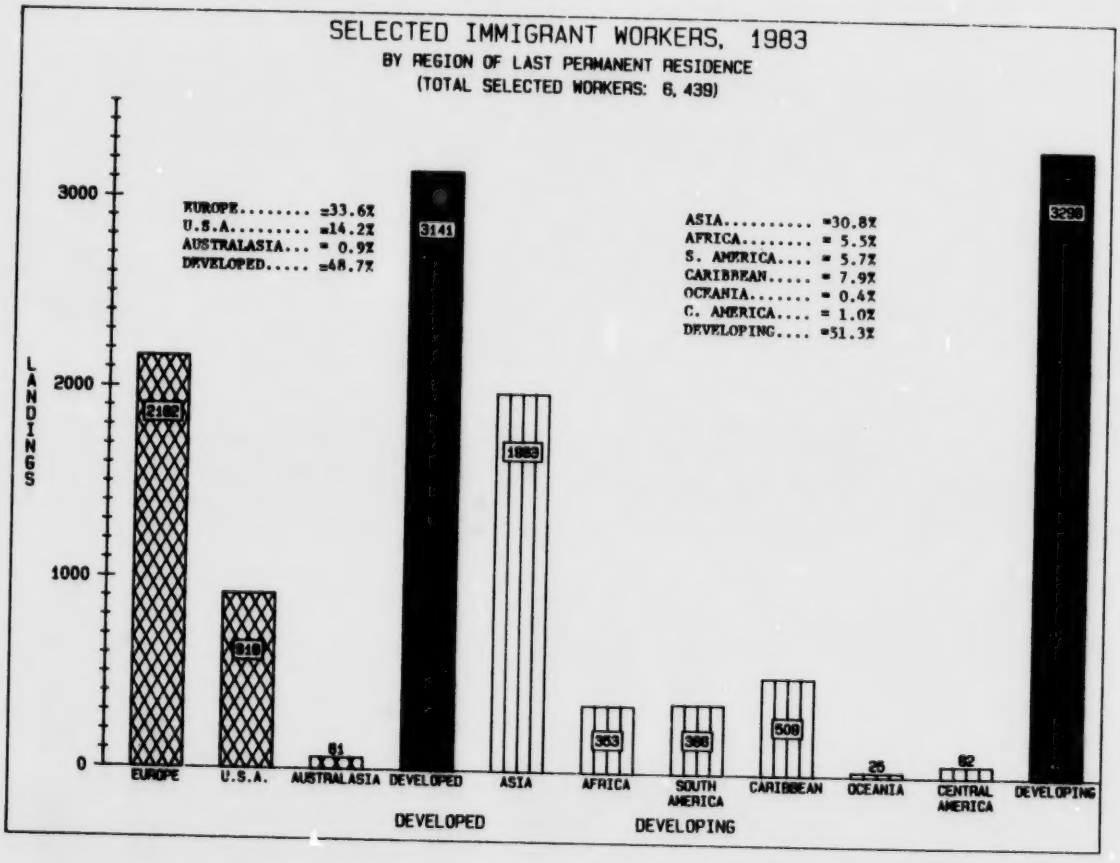

Provincial destinations of selected workers, 1982 and 1983

As indicated in the following chart, Ontario attracted a higher proportion of selected workers in 1983 than in 1982, although the total number was much lower in 1983 because of the effectiveness of the restriction. Quebec's share of selected worker immigrants was also higher in 1983 than in 1982, while the proportion of selected workers destined to Alberta dropped sharply, reflecting general economic conditions in that province. British Columbia's share in 1983 was also lower than in 1982.

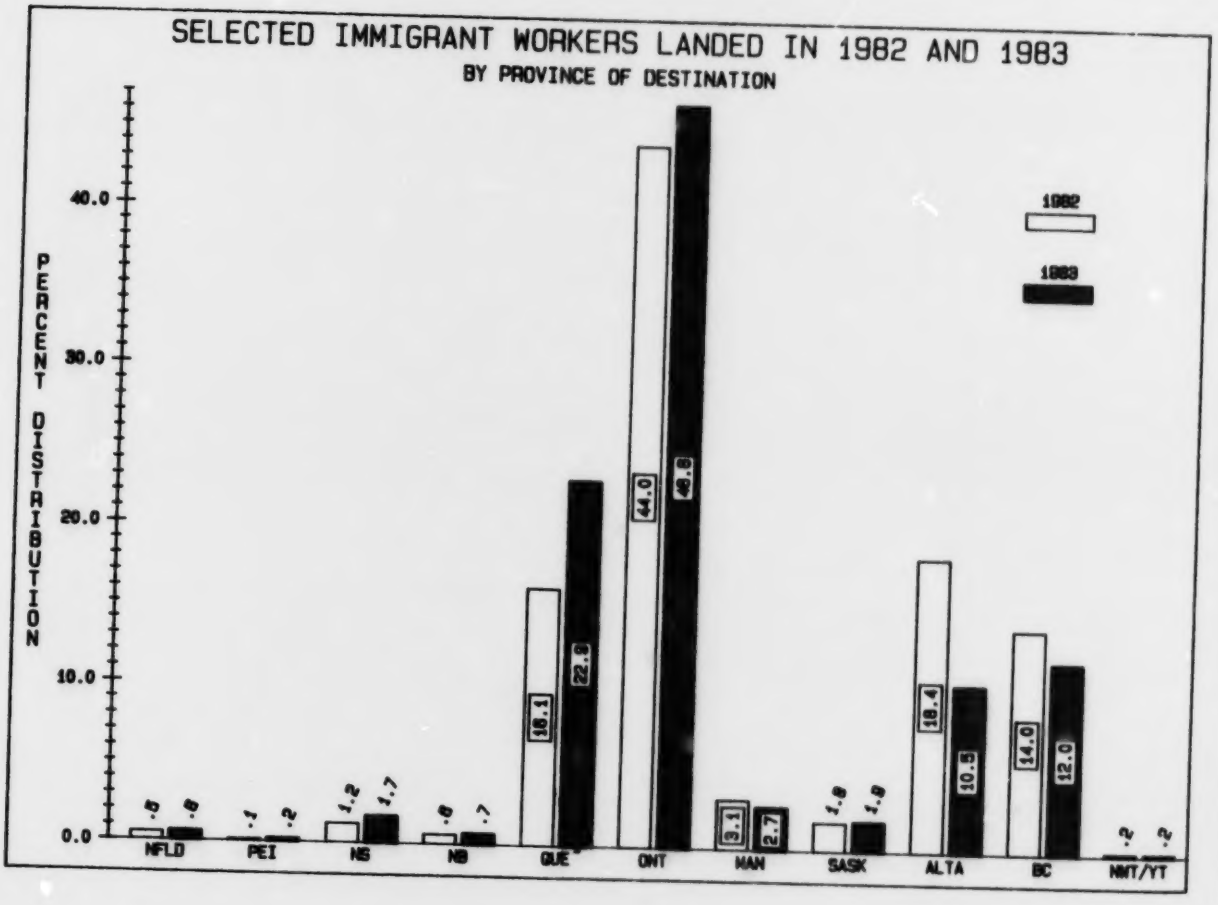

3. Business immigrants

The federal government encourages the recruitment and selection of business immigrants--entrepreneurs and self-employed persons--with funds to invest in Canadian enterprises, since injecting new capital and creating job opportunities for Canadians are obviously beneficial to the economy of Canada. A number of measures to enhance the process of recruiting business immigrants from abroad have been implemented during the past year. Among the most important of these initiatives have been certain changes to the definition of "entrepreneur" and "self-employed person" in the Immigration Regulations, and the assignment of the second highest processing priority to entrepreneurs.

An entrepreneur has been redefined as

> an immigrant who intends and has the ability to establish or to purchase a substantial interest in the ownership of a business or commercial venture in Canada whereby employment opportunities will be created or maintained for more than one Canadian citizen or permanent resident. (S)he will also participate actively in the management of the business. The business or commercial venture must also make a significant economic contribution.

A self-employed person has been redefined as

> an immigrant who intends and has the ability to establish a business in Canada and will create an employment opportunity for himself and that will make a significant contribution to the economy, or to the cultural and artistic life of Canada.

To enhance the recruitment and selection of entrepreneurs and self-employed persons, a specially trained cadre of visa officers, known as Entrepreneurial Development Officers, have been deployed at some 15 key posts abroad. A further improvement is "provisional admission", which enables a well-qualified entrepreneur to develop concrete business plans in Canada; if a suitable business is established or purchased within two years of arrival, the entrepreneur is granted permanent residency. In addition, a more comprehensive information and monitoring system is being implemented to ensure that entrepreneurs who are admitted provisionally do fulfill their commitments.

Despite the economic downturn, there has been relative stability in business immigration during the period 1981-1983. A total of 1,903 entrepreneurs and self-employed persons was admitted in 1981; this total expanded to 2,040 in 1982, and fell only slightly, to 1,982, in 1983.

Sources of business immigrants

The table below presents the chief source countries of business immigrants during the past three years. The upward positioning of Hong Kong from sixth to second place from 1982 to 1983 is largely attributable to the continuing negotiations between Great Britain and the Peoples' Republic of China on the status of the colony after the expiration of Britain's lease.

BUSINESS IMMIGRATION, 1981-1983:
TOP TEN SOURCE COUNTRIES

Country of Last Permanent Residence	1981		1982		1983	
West Germany	3.	207	1.	405	1.	394
Hong Kong	7.	68	6.	91	2.	338
France	6.	89	3.	177	3.	163
United Kingdom	1.	227	2.	225	4.	154
U.S.A.	2.	225	4.	166	5.	125
Netherlands	4.	110	5.	92	6.	72
Taiwan	-	-	-	-	7.	56
Switzerland	5.	97	7.	71	8.	46
Israel	8.	67	8.	59	9.	44
Iran	9.	60	9.	53	10.	43
Lebanon	-	-	10.	52	-	-
Belgium	10.	57	-	-	-	-
Top Ten		1,207		1,391		1,435
Other		696		649		547
TOTAL		1,903		2,040		1,982

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Provincial destinations of business immigrants, 1981-1983

As shown in the following table, Ontario, Quebec, and British Columbia were the three chief provinces of intended destination for business immigrants in the past two years, with Ontario experiencing a numerical increase in each of those years.

BUSINESS IMMIGRATION, 1981-1983,
BY PROVINCE OF DESTINATION

	1981	1982	1983
Ontario	709	726	768
Quebec	406	529	444
British Columbia	436	424	397
Alberta	162	174	162
Manitoba	94	105	124
New Brunswick	24	26	28
Nova Scotia	26	25	18
Saskatchewan	23	18	21
P.E.I.	6	7	9
Newfoundland	7	5	4
Yukon and N.W.T.	7	0	7
Not Stated	3	1	-
TOTAL	1,903	2,040	1,982

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Business immigrants and estimated funds, 1983

The following table illustrates one beneficial impact of business immigration on the Canadian economy by indicating that entrepreneurs and self-employed persons, who comprised only four per cent of all 1983 landings (by family units), accounted for half the estimated funds brought to Canada by all immigrant family units.

BUSINESS IMMIGRANTS AND FUNDS, 1983

	Landings (Family Units)	Estimated Funds ($ Millions)
Entrepreneurs and Self-Employed Persons	1,982 (4%)	821 (50%)
All Other Immigrants	51,753 (96%)	826 (50%)
TOTAL	53,735 (100%)	1,647 (100%)

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

II. DEMOGRAPHIC CONSIDERATIONS

A. Immigration and future population growth

The importance of net immigration to future population growth is demonstrated by an examination of the yearly changes that could occur in Canada's population. Constant net immigration of 50,000 and constant fertility at 1.7 would, for example, result in the following developments:

- from the year 2001 onward, the contribution of net immigration to total annual population growth would exceed the contribution from natural increase (births minus deaths);

- from the year 2015 onward, net immigration would be the only positive contributor to Canadian population growth because natural increase would be negative (deaths would exceed births thereafter); and

- from the year 2021 onward, net annual immigration of 50,000 would be exceeded by natural decrease, and the total Canadian population would have begun to decline.

Even though net immigration would contribute a modest one third to total population growth between now and the end of the century, from that point onward, a net immigration of 50,000 per year would become the only significant contributor to population growth. Recent demographic research has indicated that any region or country with constant below-replacement fertility and a positive level of net immigration will eventually have a stationary, non-growing population. The following table presents five population outcomes for Canada (10 million, 25 million, 30 million, 35 million, and 50 million) and indicates the various combinations of fertility and net immigration needed to produce the eventual stable population. It should be noted, however, that it will take two to three hundred years before these sizes are reached.

EVENTUAL STABLE POPULATION SIZES IN CANADA
WITH DIFFERENT COMBINATIONS OF FERTILITY AND IMMIGRATION

Eventual Stable Population	Total Fertility Rate	Net Immigration
10 Million	1.2	100,000
	1.7	50,000
	2.0	20,000
25 Million	1.2	250,000
	1.6	150,000
	1.75	100,000
	1.95	50,000
30 Million	1.2	300,000
	1.7	150,000
	2.0	50,000
35 Million	1.2	350,000
	1.6	200,000
	2.0	60,000
50 Million	1.2	500,000
	1.7	250,000
	1.95	100,000

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

The table shows that

- assuming a continuation of current fertility (1.7) and net immigration of 50,000 per year, the eventual stationary Canadian population would be slightly above 10 million;

- to maintain the current level of Canada's population at about 25 million, if fertility remained constant at

1.7, net annual immigration to Canada would have to more than double, to about 125,000, for the long term; and

- assuming constant fertility of 1.7, each additional 50,000 immigrants would add about 10 million to the stable Canadian population.

Several conclusions may be drawn. Assuming that current trends continue, the rest of this century will be the last period of any robust demographic growth in Canada. The following 20-year period (2000-2020) will be greatly influenced by the demographic events of 1980-2000. Were fertility to stay at or below current levels and annual net immigration to be held to a minimum of 50,000, growth would diminish and decline would begin by about 2020. Lower net immigration would advance the timetable and move the onset of decline closer to the year 2001.

B. Current emigration estimates

Since Canada does not have exit visas or other forms of exit controls, the number and characteristics of emigrants and their provinces or territories of origin may only be estimated. In the past, emigration was estimated by the "residual" method. Population growth between two censuses equals the sum of natural increase and net migration. (Natural increase is births minus deaths; net immigration is gross immigration minus emigration.) Since emigration is the only unknown quantity, it may be derived arithmetically. The figure derived by this method was adjusted to account for estimated census under-enumeration.

In addition, the numbers of emigrants to the United Kingdom and the United States can be obtained from those governments. The estimated total number of emigrants was, therefore, split into two: those going to the U.K. and U.S.A., and those going to all other countries. No general provincial data were available, but some idea of the provincial origins of emigrants was gleaned from information on visas issued by U.S. consulates in various parts of Canada.

This method of estimating emigration was used between 1961 and 1981. A further modification was used for quarterly and annual estimates. Current numbers of emigrants going to the U.K. and U.S.A. could be obtained from these governments; the numbers going to all other countries were estimated on the basis of the previous five- or ten-year census period.

The residual method provided reasonable emigration estimates between 1961 and 1976, but an evaluation following the 1981 census indicated that the number of emigrants during the period 1976-1981 had been overestimated. In addition, the provincial allocations were unsatisfactory because some U.S. consulates served a group of provinces, while others served parts of provinces.

Meanwhile, two other sources of information became available--family allowance and income tax files. After a study of all possible sources, and consultations with provincial and territorial governments, Statistics Canada decided to use these files to estimate emigration by province. The estimates for the 1976-1981 period were then revised on the basis of data from these files.

Recipients of family allowances must notify one of the regional offices of Health and Welfare Canada when they move, since a cheque is always sent to the last known address. Even if the post office knows the new address, it must return the cheque to Health and Welfare, which notes whether the family has moved to another home in Canada or has left the country permanently.

Taxpayers who move may be identified by comparing the return addresses on tax returns for two consecutive years. In addition, the total personal exemptions claimed make it possible to estimate the number of dependants who are migrating with the person filing the return.

Files of both Health and Welfare and Revenue Canada yield only incomplete information. The family allowance files cover only those families with children eligible to receive the allowance; the tax files cover only those who file income tax returns. By combining the statistics, it is, however, possible to derive reasonable estimates.

The following table compares emigration estimates for 1976-1981 based on the old and new methods. The old method resulted in a total overestimation of about 93,000 for that period, with nearly 58 per cent of this occurring in the last two census years, 1979-1980 and 1980-1981.

ESTIMATED EMIGRATION, OLD AND NEW METHODS, 1976-1981

Year	Old Method	New Method	Deviation
1976-1977	69,619	57,122	-12,497
1977-1978	78,491	63,291	-15,200
1978-1979	75,243	63,559	-11,684
1979-1980	74,154	51,060	-23,094
1980-1981	74,148	43,609	-30,539
1976-1981	371,655	278,641	-93,014

Source: Demography Division, Statistics Canada.

The estimate obtained by using the new method results in a smaller "closure error" for 1981. A "closure error" is the difference between the estimated total population on the census day, and the actual census count on that day. As the following table shows, the 1981 "closure error" under the old method was 154,100 (0.63 per cent), and under the new method 61,100 (0.25 per cent).

COMPARISON OF POPULATION ESTIMATES
AND CENSUS COUNT, JUNE 1, 1981

(1)	Estimated total population using old method	24,187,600
(2)	Estimated total population using new method	24,280,600
(3)	Census count adjusted to June 1	24,341,700
(4)	Closure Error (1) - (3)	-154,000
(5)	Closure Error (2) - (3)	-61,000

Source: Demography Division, Statistics Canada.

The only emigrants whose socio-economic characteristics are known are those who move to the United States, since the government of that country produces annual statistics on a number of characteristics--age, sex, marital status, occupation, and the like. Some of these characteristics are also obtainable annually from Canadian income tax files--age (in broad groupings), sex, and marital status.

For projections of future population, Statistics Canada has used an annual emigration assumption of 50,000 for its most recent projections. This assumption is, by and large, about the same as the annual estimated emigration for the period 1976-1981. The table below shows the observations, estimates, and assumptions used for immigration, emigration, and net immigration for recent and future years.

ACTUAL AND PROJECTED IMMIGRATION, EMIGRATION, AND NET MIGRATION, CANADA, 1971-2006

Year	Immigration (Thousands)		Emigration* (Thousands)	Net Migration (Thousands)	
1971-1972	118		66	52	
1972-1973	130		62	68	
1973-1974	214		84	130	
1974-1975	213		79	134	
1975-1976	165		65	100	
1976-1977	133		57	76	
1977-1978	105		63	42	
1978-1979	83		64	19	
1979-1980	138		51	87	
1980-1981	129		44	85	
1981-1982	135		42	93	
1982-1983	105		48	57	
Projected	Low	High		Low	High
1983-1984	90	95	50	40	45
1984-1985	95	100	.	45	50
1985-1986	100	105	.	50	55
1986-1987	100	110	.	50	60
1987-1988	100	115	.	50	65
1988-1989	100	120	.	50	70
1989-1990	100	125	.	50	75
1990-1991	100	130	.	50	80
1991-1992	100	135	.	50	85
1992-1993	100	140	.	50	90
1993-1994	100	145	.	50	95
1994-1995	100	150	.	50	100
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
2005-2006	100	150	50	50	100

*The emigration figures for 1971-1972 to 1982-1983 are estimates: the 1976-1977 to 1980-1981 values are intercensal estimates, and the 1981-1982 and 1982-1983 values are postcensal estimates.

Source: Demography Division, Statistics Canada.

C. Declining growth prospects in developed countries

The following survey of fertility trends in, and population projections for, 18 developed countries was compiled by Employment and Immigration Canada in preparation for the May, 1984, meeting of the Working Party on Migration of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The survey revealed that none of these countries now uses immigration as a demographic tool to offset declining fertility. Poland, Yugoslavia, and the U.S.S.R. have no immigration programs, while Yugoslavia and--to a lesser extent--Poland have been eager to increase their levels of net emigration.

Canada, the United States, and Australia, the only three immigrant-receiving countries, share similar immigration policies aimed at social, economic, and humanitarian objectives. These countries do not have specific population policies to support their immigration activities.

In the European community, virtually no country is considering the use of immigration to meet demographic objectives, and most countries are projecting balanced immigration-emigration levels by the turn of the century. In the Nordic countries, immigration and integration programs are directed primarily toward nationals of neighboring Nordic countries, and to a lesser degree toward western Europeans. At the same time, restrictions have been introduced to curtail non-European immigration and to encourage the emigration of foreign resident workers.

By and large, Western European countries have adopted restrictive immigration policies which have apparently been prompted by changing economic conditions, labour surpluses, and an increasingly negative attitude toward culturally distinct migrants. Im Belgium and Italy, legislative changes for better immigration control are being considered.

Although France does not have a specific population policy, it has introduced a variety of measures aimed at encouraging increased fertility through social services, tax benefits, and financial allowances to assist families with children. The U.S.S.R. has adopted similar pro-natalist measures to increase the proportion of the ethnic Russian population in the Soviet Union. Although these types of programs have been introduced in varying degrees throughout the developed world, only France and the U.S.S.R. have publicly announced a pro-natalist motive, while other countries maintain that the pursuit of social justice and a recognition of the changing role of women are at the root of their social programs.

A number of countries are currently studying the issue of declining fertility, particularly Germany, Sweden, France, and Belgium. In Europe (Switzerland, Germany, Italy, Scandinavia), most governments are reluctant to be perceived as infringing upon individual rights and freedoms by encouraging higher birth rates. France shares this concern, but seems to have distinguished herself from most of Europe by introducing an information campaign to raise public awareness about the consequences of low fertility, especially the impact of an aging population on the work force and on pension and social security schemes. France is actively encouraging member countries of the European Economic Community to adopt a co-ordinated pro-natalist approach.

On the other hand, most of Europe seems relatively undisturbed at the prospect of stable or declining populations, and some countries, such as Belgium and the Netherlands, seem to welcome a moderate decline. Switzerland recently rejected a proposal to develop a demographic policy, while Germany is experiencing dramatically low fertility rates. A substantial population decline has been projected for Germany, but no definite pro-natalist measures have emerged, although studies are underway.

The following table shows population projections for the 18 countries.

POPULATION PROJECTIONS*,
POPULATION REFERENCE BUREAU DATA SHEET, 1984

	Country**	1984	2000	1984/2000 Change #	1984/2000 Change %	2020	2000/2020 Change #	2000/2020 Change %	1984/2020 Change #	1984/2020 Change %	Fertility	Birth	Death	Net Increase
GROWTH	Australia	15.5	18.1	+ 2.6	+16.8	21.2	+ 3.1	+17.1	+ 5.7	+36.8	1.9	16	8	0.8
	U.S.S.R.	274.0	316.0	+42.0	+15.3	364.0	+48.0	+15.2	+90.0	+32.8	2.5	20	10	1.0
	Canada	25.1	28.8	+ 3.7	+14.7	31.6	+ 2.8	+ 9.7	+ 6.5	+25.9	1.8	15	7	0.8
	U.S.A.	236.3	268.0	+31.7	+13.4	296.3	+28.3	+10.6	+60.0	+25.4	1.8	16	9	0.7
	Poland	36.9	40.9	+ 4.0	+10.8	44.7	+ 3.8	+ 9.3	+ 7.8	+21.1	2.3	19	9	1.0
	Yugoslavia	23.0	24.6	+ 1.6	+ 6.9	25.0	+ 0.4	+ 1.6	+ 2.0	+ 8.7	2.1	16	9	0.8
	France	54.8	57.7	+ 2.9	+ 5.3	59.3	+ 1.6	+ 2.8	+ 4.5	+ 8.2	1.9	15	10	0.5
STABILITY	Japan	119.9	125.8	+ 5.9	+ 4.9	122.4	- 3.4	- 2.7	+ 2.5	+ 2.1	1.7	13	6	0.7
	United Kingdom	56.5	57.1	+ 0.6	+ 1.1	56.6	- 0.5	- 0.9	+ 0.1	+ 0.2	1.8	13	12	0.1
	Finland	4.9	5.0	+ 0.1	+ 2.0	4.9	- 0.1	- 2.0	-	0.0	1.6	14	9	0.5
	Netherlands	14.4	14.6	+ 0.2	+ 1.4	13.9	- 0.7	- 4.8	- 0.5	- 3.5	1.5	12	8	0.4
	Italy	57.0	57.8	+ 0.8	+ 1.4	54.8	- 3.0	- 5.2	- 2.2	- 3.9	1.6	11	10	0.2
	Austria	7.6	7.6	-	0.0	7.3	- 0.3	- 3.9	- 0.3	- 3.9	1.7	12	12	0.1
DECLINE	Belgium	9.9	9.8	- 0.1	- 1.0	9.2	- 0.6	- 6.1	- 0.7	- 7.1	1.6	12	11	0.1
	Switzerland	6.5	6.4	- 0.1	- 1.5	5.9	- 0.5	- 7.8	- 0.6	- 9.2	1.6	12	9	0.2
	Denmark	5.1	5.0	- 0.1	- 2.2	4.6	- 0.4	- 8.0	- 0.5	- 9.8	1.4	10	11	-0.1
	Sweden	8.3	7.9	- 0.4	- 4.8	7.4	- 0.5	- 6.3	- 0.9	-10.8	1.6	11	11	0.0
	Germany	61.4	59.3	- 2.1	- 3.4	51.8	- 7.5	-12.6	- 9.6	-15.6	1.4	10	12	-0.2

*Expressed in millions.
**Ranked by order of percentage change projected 1984-2020.

Source: Population Reference Bureau.

D. The 1984 International Conference on Population

The United Nations sponsored an International Conference on Population in Mexico City from August 6 to 14, 1984. A similar conference was held in 1974 in Bucharest, Roumania, at which time a World Population Plan of Action for governments and international and non-governmental organizations was adopted. Delegations from 141 countries, often headed by a Minister, attended the Mexico City Conference. Its deliberations included topics such as socio-economic development and population policies, population growth, morbidity and mortality, reproduction and the family, population distribution and internal migration, international migration, population structure, and the promotion of knowledge and policy. Most of the participating countries made statements outlining their policies and concerns. There were also speeches by prominent persons such as the President of Mexico, Miguel de la Madrid, and U.N. Secretary General J. Perez de Cuellar. Recommendations for the further implementation of the World Population Plan of Action were adopted. Some of the main topics discussed at the Conference were as follows:

(a) Population policies: The World Population Plan of Action recognizes "the sovereignty of nations in the formulation, adoption, and implementation of their population policies consistent with basic human rights and responsibilities of individuals, couples, and families". Governments were urged to adopt population and social and economic development policies which are mutually reinforcing, with specal emphasis on linkages between population trends, the supply of and demand for labour, the problems of unemployment, and the creation of employment opportunities.

(b) Population growth: Despite indications of declining fertility globally, the world's population is expected to increase by 1.3 billion, from 4.8 billion in 1984 to 6.1 billion in 2000. There are significant demographic differences at the regional and country levels and, therefore, the pressures of population growth will be felt more in some areas than in others.

(c) Population distribution and internal migration: The World Population Plan of Action recommends the integration of population distribution policies with economic and social policies. The Plan suggests that population distribution goals "should be pursued to the extent that they help to achieve broader societal goals, such as raising per capita incomes, increasing efficiency, making the distribution of income more equitable, protecting the environment, and improving the quality of life", while ensuring that the rights of indigenous and other groups are recognized. It was suggested that policies on internal migration be implemented through incentives rather than controls, and that a comprehensive evaluation of costs and benefits to individuals, families, different socioeconomic groups, communities, regions, and the country as a whole be made before policy formulation.

(d) International migration: The guidelines suggested by the Conference reflect "the bearing that international migration may have on the process of establishing a New International Economic Order and recognize that the effective safeguarding of the basic human rights and fundamental freedoms of all migrants, without discrimination on the basis of race, culture, religion, or sex, is an essential prerequisite to the realization of their positive contributions to the host society".

Among the recommendations adopted were the following:

- international migration policies should respect the basic human rights and fundamental freedoms of individuals as set out in the Universal Declaration of Human Rights and other pertinent international instruments;

- measures should be taken to promote the mutual adaptation of both immigrant groups and the population of the receiving society;

- in formulating international migration policies, receiving countries should take into account, apart from their own economic and social needs, the interests of the migrants and families and the demographic implications of migration;

- rehabilitation of involuntary migrants displaced by natural or man-made catastrophies should be accorded high priority;

- receiving countries should treat documented migrant workers and their families equally with their own nationals with regard to basic rights, including the equality of opportunity and treatment with respect to working conditions, social security, and other social services;

- both countries of origin and destination should undertake information and education activities to increase the awareness of migrants regarding their legal position and rights and to promote public understanding of the contribution of such workers;

- measures adopted to reduce the illegal entry, stay, or employment of undocumented migrants should respect their basic human rights; and

- governments and international agencies are urged to find durable solutions to problems related to refugee movements and to work towards the elimination of the causes of such problems.

The Conference recognized that the aging of the population has become an important issue in developed countries. Their governments were urged to analyze the issue of aging and its implications for social services, medical care, and other related fields in order to take appropriate measures to secure the welfare of older people, paying special attention to the situation and needs of older women. Governments were also urged to develop capabilities for data collection, processing, and analysis, and to monitor population trends and demographic prospects. The Conference stressed the needs for disseminating data and for facilitating the exchange of research findings.

Canada's country statement, well received by other U.N. member countries, welcomed the opportunity to emphasize the vital interrelationships between population and development. The unique contributions made by NGOs in the population area were recognized in the statement. "Their innovative capacity and their understanding of issues and constraints at the grass roots community level enhance their vitality in the planning and implementation processes", the statement added. Special emphasis was placed on the need for the full participation of women in all aspects of society, and for the sound management of the environmental resources on which development, and ultimately human survival, depend.

Attention was also drawn to the projected decline in the natural increase in Canada's population. "Fertility rates have decreased in the past two decades and are now well below replacement levels. Continuation of this phenomenon will have major implications in a wide range of social and economic policy fields", the statement pointed out. The statement also emphasized that, although past immigration decisions were tied closely to economic realities, population considerations will have a much more significant influence on immigration policy decisions in the future.

Canada also emphasized the important role of Parliamentarians in policy-making and implementation, and welcomed and supported the initiatives of the International Parliamentary Assembly which followed the Conference.

GLOSSARY

Admission: Formal permission to come to Canada as an immigrant.

Census year: June 1 to May 31.

Convention refugee: "Any person who, by reason of a well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group or political opinion,

(a) is outside the country of his nationality and is unable or, by reason of such fear, is unwilling to avail himself of the protection of that country, or

(b) not having a country of nationality, is outside the country of his former habitual residence and is unable or, by reason of such fear, is unwilling to return to that country." (From the 1976 Immigration Act.)

Country of first asylum: The country in which a refugee who lacks the protection of a government makes a request for protection under the 1951 United Nations Refugee Convention and its amending 1967 Protocol.

Designated classes: Groups of persons designated by the Canadian government as being in refugee-like situations, that is, victims of displacement or oppression. Such designation allows these persons to benefit from humanitarian selection criteria under the Immigration Act.

Entry: Formal permission to visit Canada.

Fertility: See "Replacement fertility rate".

International migration: Moving between nations. It has two components:

(a) Immigration: the process of entering a country. Those who enter are called immigrants.

(b) Emigration: the process of leaving a country. Those who leave are called emigrants.

Landing: Arrival of an immigrant in Canada.

Local reintegration: The permanent settlement of refugees in areas where they originally sought and received first asylum.

Migration: The act of moving from one country, region, or habitat to another.

Net immigration: The difference between immigration into and emigration from a country, usually calculated for a particular year. Also called net international migration.

Rate of natural increase: The birth rate minus the death rate. For 1981, the rate of natural increase based on vital statistics estimates was 8.3 per 1000 population or 0.83 per cent for the year. This means that, leaving immigration out of account for 1981, the total population growth rate would have been 0.83 per cent, i.e., a rate attributable to natural increase.

Replacement fertility rate: The replacement fertility rate is the number of children per 1000 women aged 15-49 who must be born to ensure that the parents are merely replaced. Assuming no increase from immigration, a replacement fertility rate means that, if maintained, a non-growing (stable) population would result. The Canadian fertility rate rose to a postwar peak of 3.9 in 1959 and has since declined sharply to its current level of 1.7.

Selected workers: Principal applicants destined to the labour force in the Independent categories, excluding entrepreneurs, self-employed persons, and retirees.

Third country resettlement: Resettlement in a country which grants permanent residence to refugees who have sought and gained first asylum elsewhere.

Voluntary repatriation: The preferred solution to refugee problems. It consists in the negotiation of the safe return of refugees to their former homelands. Refugees who choose to return under these circumstances are said to have chosen voluntary repatriation.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Document de fond sur les futurs niveaux d'immigration

Document complementaire au Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration depose au Parlement

Novembre 1984

Canada

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Document de fond sur les futurs niveaux d'immigration

Document complémentaire au Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement

Novembre 1984

WH-5-066B

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984
N° de cat. MP 22-7/1983
ISBN 0-662-52739-9

L'article 7 de la Loi sur l'immigration dispose que:

> Le Ministre, après avoir consulté les provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail, ainsi que toutes autres personnes, organisations et institutions qu'il juge appropriées, dépose devant le Parlement, au plus tard le soixantième jour précédant le début de chaque année civile ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard le quinzième jour de la séance subséquente, un rapport indiquant
>
> a) le nombre d'immigrants que le gouvernement canadien juge opportun d'admettre durant une période déterminée; et
>
> b) la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre.

Le présent document complémentaire au Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement comporte des données statistiques et analytiques concernant le Programme d'immigration pour 1983, ainsi que des renseignements sur les faits nouveaux concernant la population.

Les futurs niveaux d'immigration ainsi que les considérations d'ordre administratif sur lesquelles se fonde l'établissement de ces niveaux sont exposés dans le rapport sur les niveaux lui-même, conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'immigration, qui figure ci-dessus.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I.	TENDANCES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET COMPOSANTES DU PROGRAMME....	1
	A. Tendances générales.....	1
	B. Immigrants admis pour des raisons d'ordre social.....	8
	1. Catégorie de la famille.....	8
	2. Parents aidés.....	11
	C. Programmes à caractère humanitaire.....	15
	D. Immigrants admis pour des raisons d'ordre économique.....	21
	1. Immigrants qui se destinent au marché du travail.....	21
	2. Travailleurs sélectionnés.....	25
	3. Gens d'affaires immigrants.....	29
II.	CONSIDÉRATION D'ORDRE DÉMOGRAPHIQUE.....	34
	A. Immigration et accroissement futur de la population.....	34
	B. Estimations sur l'émigration actuelle.....	36
	C. Perspective de diminution démographique dans les pays industrialisés.....	41
	D. Conférence internationale de 1984 sur la population mondiale.....	44
	GLOSSAIRE.....	49

TABLEAUX

	Page
Immigrants admis selon les régions du monde, 1981-1983.....	3
Immigrants admis par catégorie, 1981-1983.....	4
Immigration selon la catégorie et la province de destination, 1983.....	6
Nombre total d'immigrants admis en 1983 selon la province et la connaissance du français et (ou) de l'anglais.....	7
Composition du mouvement de la catégorie de la famille, de 1974 à 1983.....	11
Immigration des parents aidés selon les régions du monde, 1981-1983.....	14
Composition du mouvement des parents aidés, 1981-1983.....	15
Programmes en faveur des réfugiés et programmes à caractère humanitaire au 31 décembre 1983.....	17
Réfugiés et catégories désignées, 1er janvier 1983 - 31 décembre 1983 Immigrants admis par programme et par province de destination.....	19
Immigrants se destinant au marché du travail, 1983, par catégorie et code de deux chiffres de la CCDP.....	22
Immigrants se destinant au marché du travail, 1981-1983, selon la province prévue de destination.....	24
Nombre de travailleurs sélectionnés admis, selon le code de deux chiffres de la CCDP, 1983.....	26
Gens d'affaires immigrants admis, 1981-1983: dix premiers pays sources.	31
Gens d'affaires immigrants admis, 1981-1983, selon la province de destination.....	32
Gens d'affaires immigrants et capitaux apportés, 1983.....	33
Tailles possibles de population stable au Canada selon différents taux de fécondité et d'immigration.....	35
Nombre d'émigrants estimé suivant l'ancienne et la nouvelle méthodes, 1976-1981.....	38

TABLEAUX (suite)

Page

Comparaison de la taille estimée de la population au nombre d'habitants dénombrés le 1er juin 1981..... 39

Immigration, émigration et migration nette connues et projetées, Canada, 1971-2006..... 40

Projections démographiques, statistiques du "Population Reference Bureau", 1984..... 43

GRAPHIQUES

Immigrants admis de 1960 à 1983..... 2

Immigrants admis de 1974 à 1983
Catégorie de la famille par rapport à tous les autres immigrants..... 9

Membres de la catégorie de la famille selon les régions du monde, 1983.. 10

Immigrants admis, de 1974 à 1983
Catégorie des parents aidés par rapport à tous les autres immigrants..... 13

Réfugiés et catégories désignées, 1983. Immigrants admis par programme..... 18

Travailleurs immigrants sélectionnés, 1983
selon la dernière région de résidence permanente..... 27

Travailleurs immigrants sélectionnés admis en 1982 et en 1983
selon la province de destination..... 28

I. TENDANCES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET COMPOSANTES DU PROGRAMME

A. Tendances générales

Nombre total d'immigrants admis

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration en 1978 et la mise en oeuvre du processus d'établissement et d'annonce des futurs niveaux d'immigration dès le début de l'année civile de 1979, le mouvement global d'immigration a connu, d'année en année, des fluctuations moins importantes qu'auparavant, conformément à l'objectif que le gouvernement fédéral s'était fixé d'éviter les fluctuations subites quant au nombre de personnes admises. (Voir le graphique en page suivante). Une stabilité relative du mouvement d'immigration est souhaitable parce qu'elle permet de planifier le coût de même que l'exécution des programmes qui visent à fournir aux nouveaux arrivants une aide au chapitre de l'établissement et de l'adaptation à la vie canadienne, et parce qu'elle permet de veiller à ce que l'immigration nette ne contribue pas à créer, dans un avenir indéterminé, une population considérée comme étant trop élevée ou encore trop basse.

Au cours des cinq dernières années, la stabilité relative du mouvement d'immigration a connu deux bouleversements, soit l'augmentation du nombre d'immigrants admis en 1980, qui était attribuable, dans une large mesure, au besoin urgent et imprévu de réétablir des réfugiés en provenence d'Asie du Sud-Est et le déclin enregistré en 1983, qui découlait principalement des répercussions au Canada et à l'étranger de la conjoncture de l'époque et des problèmes d'emploi qui ont ébranlé le marché du travail au Canada.

Depuis 1960, les années sans précédent pour l'immigration ont été 1967 (222,876 immigrants admis) et 1974 (218,465). Le nombre d'immigrants admis en 1983, soit 89,157, était le nombre le plus bas depuis 1978. En effet, seulement 86,313 nouveaux résidents permanents ont été accueillis cette année-là.

IMMIGRANTS ADMIS DE 1960 À 1971

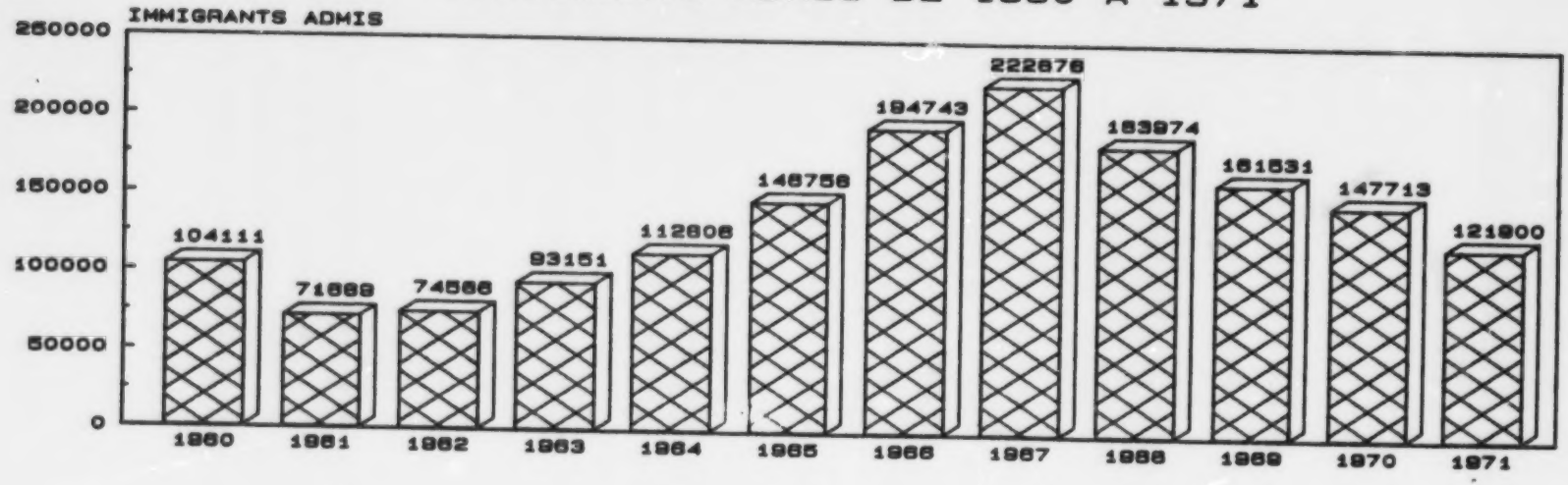

IMMIGRANTS ADMIS DE 1972 À 1983

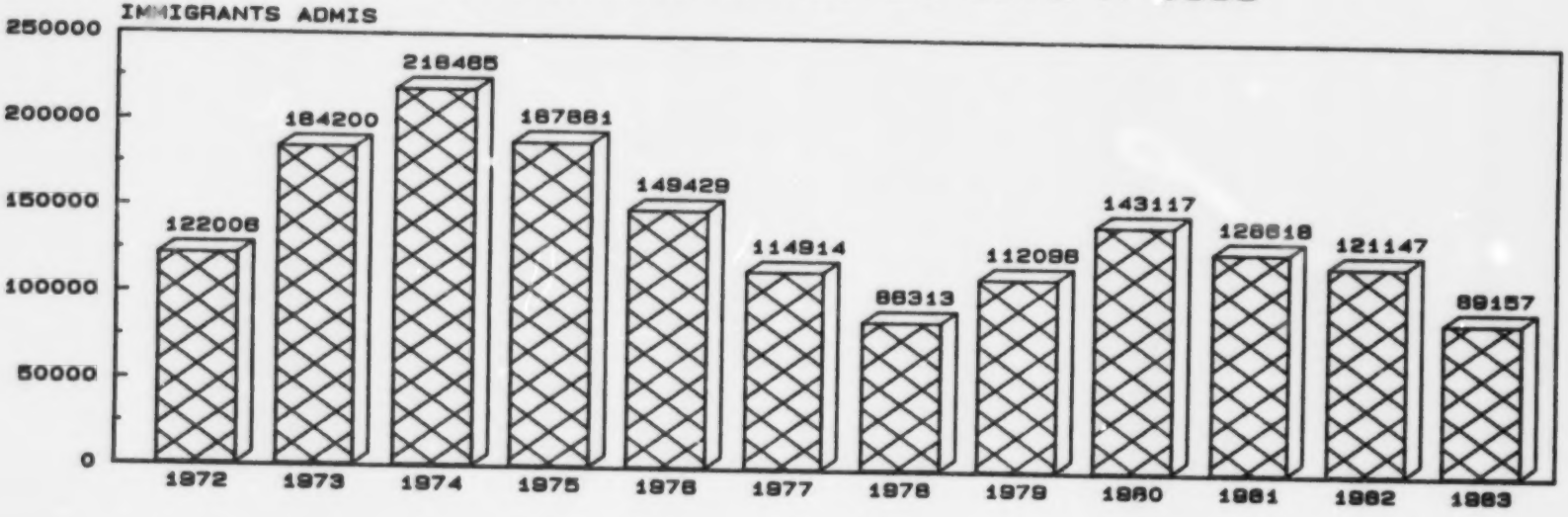

Provenance des immigrants selon les régions du monde, 1981-1983

Comme l'indique le tableau ci-dessous, on a constaté certaines fluctuation dans les régions du monde sources d'immigrants au cours des trois dernières années. En effet, la région de l'Asie et du Pacifique a succédé à l'Europe comme principale région source, et la partie du mouvement provenant des Amériques (États-Unis non compris) n'a cessé de s'accroître. Le nombre d'immigrants admis en provenance de l'Afrique et du Moyen-Orient ainsi que des États-Unis est demeuré plutôt stable.

IMMIGRANTS ADMIS SELON LES RÉGIONS DU MONDE, 1981-1983

	1981		1982		1983	
	Nombre de personnes admises	%	Nombre de personnes admises	%	Nombre de personnes admises	%
Afrique et Moyen-Orient	10,254	8.0	9,859	8.1	7,606	8.5
Asie et Pacifique	45,716	35.5	38,459	31.8	34,171	38.3
Amériques						
États-Unis (non compris)	15,783	12.3	17,196	14.2	15,687	17.6
États-Unis	10,559	8.2	9,360	7.7	7,381	8.3
Europe (y compris le R.-U.)	46,299	36.0	46,156	38.1	24,312	27.3
Non précisée	7	-	117	0.1	-	-
TOTAL	128,618	100.0	121,147	100.0	89,157	100.0

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Immigrants admis par composante, 1981-1983

Les personnes admises à titre de membres de la catégorie de la famille répondent pour près de 55 % du nombre total d'immigrants admis en 1983, comme l'indique le tableau ci-après, malgré le léger fléchissement constaté, en chiffres absolus, par rapport au niveau des deux années précédentes. Le déclin prononcé du nombre et de la proportion des personnes admises à titre de parents aidés et de requérants indépendants est presque entièrement attribuable à la restriction concernant les travailleurs sélectionnés, qui a été imposée le 1er mai 1982 en raison de la conjoncture, puisque ces immigrants sont depuis assujettis à une exigence particulière, soit celle d'obtenir au moins un point d'appréciation ("formule des points") au regard de la demande dans la profession. La proportion d'immigrants admis pour des considérations d'ordre humanitaire (réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées) a augmenté, passant pour ces deux catégories d'un total de 11.6 % en 1981 à 14 % en 1982 et à 15.7 % en 1983.(À remarquer que la plupart des 4,997 parents aidés admis en 1983 l'ont été aux termes de mesures spéciales et en vertu de critères élargis.)

IMMIGRANTS ADMIS PAR CATÉGORIE, 1981-1983

	1981		1982		1983	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Membres de la catégorie de la famille	51,017	39.7	49,980	41.3	48,698	54.6
Réfugiés au sens de la Convention	810	0.6	1,791	1.5	4,100	4.6
Membres des catégories désignées	14,169	11.0	15,134	12.5	9,867	11.1
Parents aidés	17,590	13.7	11,948	9.9	4,997	5.6
Retraités	2,063	1.6	2,252	1.8	2,094	2.3
Entrepreneurs	900	0.7	1,475	1.2	1,865	2.1
Travailleurs autonomes	5,128	4.0	4,889	4.0	4,360	4.9
Requérants indépendants	36,941	28.7	33,678	27.8	13,176	14.8
TOTAL	128,618	100.0	121,147	100.0	89,157	100.0

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Immigration selon la catégorie et la province de destination, 1983

Comme l'indique le tableau suivant, un peu plus de 40,000 immigrants, soit près de 45 % du mouvement global pour 1983, comptaient s'établir en Ontario, tandis que le Québec et la Colombie-Britannique ont attiré respectivement 18.4 % et 16.2 % du nombre total d'immigrants admis. L'Alberta a accueilli 12 % de l'ensemble du mouvement. Aucune autre province ou territoire n'a accueilli plus de 5 % du nombre total d'immigrants admis. Pour les quatre provinces de l'Atlantique, le total s'élève à un peu moins de 2 %. Enfin, les trois provinces des Prairies ont accueilli à elles trois 18.4 % de l'ensemble du mouvement.

IMMIGRATION SELON LA CATÉGORIE ET LA PROVINCE DE DESTINATION, 1983

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É	N.-B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	T.-N.-O.	C.-B.	YUKON	TOTAL
CATÉGORIE DE LA FAMILLE	140	23	361	242	7875	22602	2149	757	5598	35	8867	49	48698
RÉFUGIÉS ET MEMBRES DES CATÉGORIES DÉSIGNÉES	11	15	89	61	2178	6068	836	569	2463	2	1675	-	13967
Réfugiés au sens de la Convention	4	11	33	19	727	1733	217	195	720	1	440	-	4100
Membres des catégories désignées	7	4	56	42	1451	4335	619	374	1743	1	1235	-	9867
IMMIGRANTS INDÉPENDANTS	124	67	383	251	6321	11366	993	409	2627	22	3905	24	26492
Parents aidés et immigrants indépendants	97	30	284	108	4727	8007	585	328	2016	22	1957	12	18173
Travailleurs sélectionnés	37	14	111	46	1473	2998	174	123	674	11	774	4	6439
Autres parents aidés et immigrants indépendants	60	16	173	62	3254	5009	411	205	1342	11	1183	8	11734
Toutes les autres catégories d'immigrants indépendants	27	37	99	143	1594	3359	408	81	611	-	1948	12	8319
Entrepreneurs	9	-	9	13	363	751	95	12	173	-	440	-	1865
Travailleurs autonomes	6	25	42	80	958	1735	275	54	346	-	827	12	4360
Retraités	12	12	48	50	273	873	38	15	92	-	681	-	2094
TOTAL	275	105	833	554	16374	40036	3978	1735	10688	59	14447	73	89157
	(0.3)	(0.1)	(0.9)	(0.6)	(18.4)	(44.9)	(4.5)	(1.9)	(12.0)	(0.1)	(16.2)	(0.1)	(100.0)

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Immigration selon la province et la connaissance du français et (ou) de l'anglais, 1983

Plus de la moitié (55.5 %) de tous les immigrants admis au Canada en 1983 étaient bilingues ou connaissaient l'une ou l'autre des deux langues officielles. Plus du tiers (5,352) des immigrants qui se sont établis au Québec connaissaient le français et 1,773 autres étaient bilingues. Près de tous les immigrants qui possédaient une connaissance du français, et plus de la moitié des immigrants qui étaient bilingues, comptaient s'établir dans cette province.

NOMBRE TOTAL D'IMMIGRANTS ADMIS EN 1983
SELON LA PROVINCE ET LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS ET (OU) DE L'ANGLAIS

	Anglais	Français	Bilingue	Langue maternelle seulement	Non précisée	Total
T.-N.	223	1	6	45	-	275
Î.-P.-É	76	-	4	25	-	105
N.-É.	595	10	42	186	-	833
N.-B.	349	21	46	138	-	554
Qué.	3,454	5,352	1,773	5,795	-	16,374
Ont.	20,955	432	907	17,742	-	40,036
Man.	1,935	27	60	1,956	-	3,978
Sask.	832	9	38	855	1	1,735
Alb.	4,808	94	190	5,596	-	10,688
T.-N.-O.	36	-	2	21	-	59
C.-B.	6,749	80	299	7,319	-	14,447
Yukon	52	1	4	16	-	73
TOTAL	40,064 (44.9)	6,027 (6.8)	3,371 (3.8)	39,694 (44.5)	1 (0.0)	89,157 (100.0)

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

B. Immigrants admis pour des raisons d'ordre social

La réunion des familles est une des pierres angulaires du Programme d'immigration prévue dans la Loi sur l'immigration comme étant un des objectifs énoncés de la politique canadienne d'immigration. Le principe de la réunion des familles permet à des personnes au Canada de parrainer des membres de leur proche famille qui se trouvent à l'étranger et agit comme moteur de cette composante. Le gouvernement fédéral accepte les engagements d'aide présentés par les répondants qui satisfont aux critères d'ordre financier puis approuve les demandes de visa d'immigrant présentées par les membres de la famille qui se trouvent à l'étranger et qui sont en bonne santé et ont une bonne réputation, exigences fondamentales auxquelles doivent satisfaire tous les immigrants éventuels.

Le nombre de personnes admises chaque année à titre de membres de la catégorie de la famille est donc fonction du nombre de demandes de parrainages présentées. Le Règlement sur l'immigration précise que les demandes présentées par des membres de la catégorie de la famille doivent être traitées en priorité, avec celles des réfugiés au sens de la Convention et des membres des catégories désignées. Le délai de traitement des demandes varie selon le volume de travail des bureaux et les facteurs qui interviennent dans le pays en question, comme le temps nécessaire pour obtenir les documents voulus.

1. Catégorie de la famille

Le graphique ci-après montre que 48,698 membres de la catégorie de la famille, soit environ 55 % de l'ensemble du mouvement (89,157), ont été admis en 1983. Ce graphique montre également qu'au cours des dernières années le nombre de membres de la catégorie de la famille ayant obtenu le droit d'établissement est demeuré très stable. Les membres de la catégorie de la famille ont figuré, en 1983, pour une proportion plus élevée du mouvement total, par rapport aux neuf années précédentes.

La proportion élevée de membres de la catégorie de la famille admis en 1983 témoigne de l'engagement soutenu qu'a pris le gouvernement fédéral à l'égard de la réunion des familles, malgré les considérations nationales d'ordre économique qui ont entraîné une baisse marquée du nombre de personnes admises en fonction du marché du travail.

IMMIGRANTS ADMIS, DE 1974 A 1983

CATÉGORIE DE LA FAMILLE PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES IMMIGRANTS

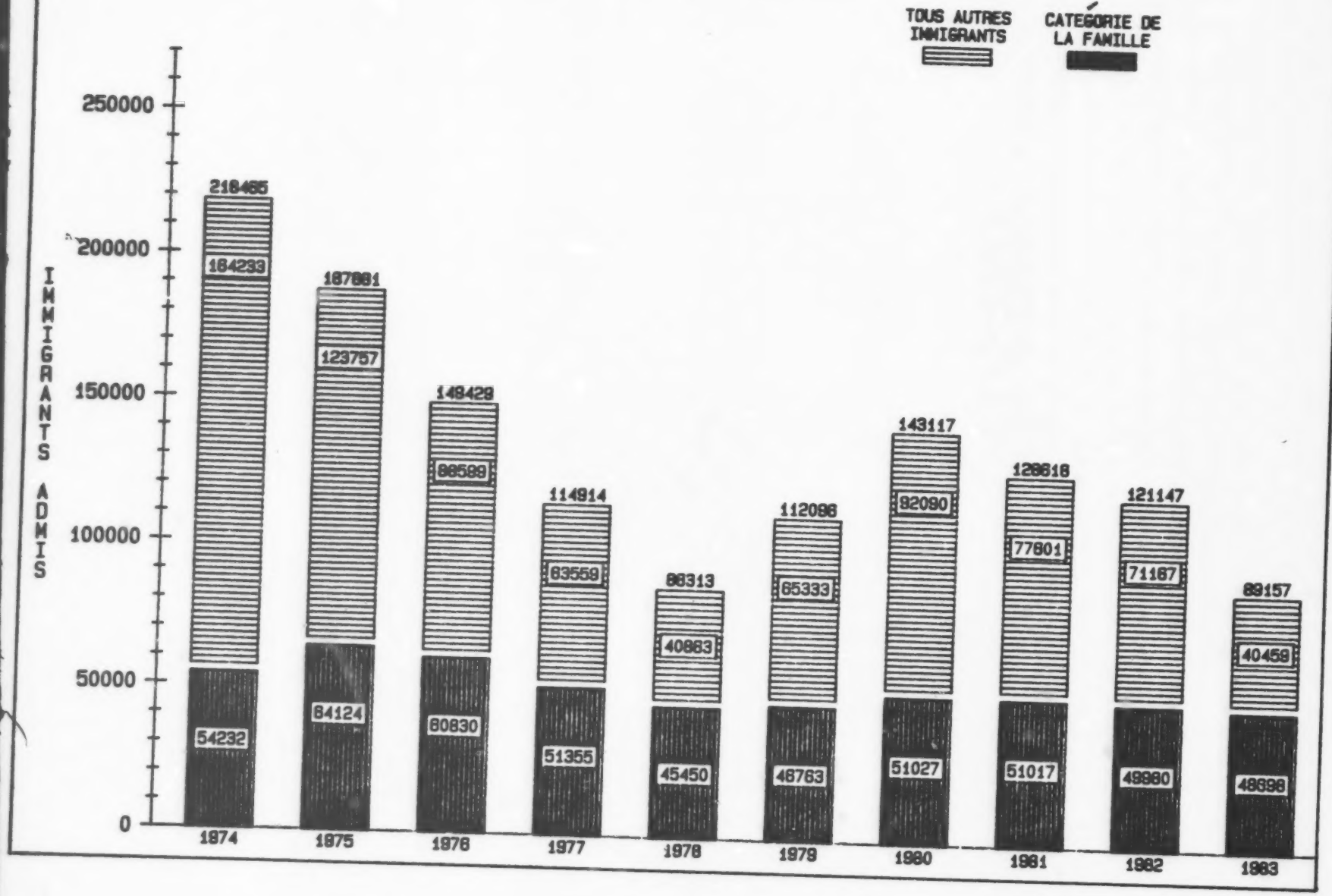

Provenance des membres de la catégorie de la famille, 1983

Le graphique suivant montre que, en 1983, 22,043 membres de la catégorie de la famille, soit 45.2 % de cette composante, sont venus de l'Asie. La deuxième région en importance a été l'Europe d'où sont venus 9,702 membres de la catégorie de la famille, soit un peu moins de 20 % de ce mouvement. Dans l'ordre décroissant, les autres régions sources étaient les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, l'Afrique, l'Océanie et l'Australasie.

MEMBRES DE LA CATÉGORIE DE LA FAMILLE
SELON LES RÉGIONS DU MONDE, 1983

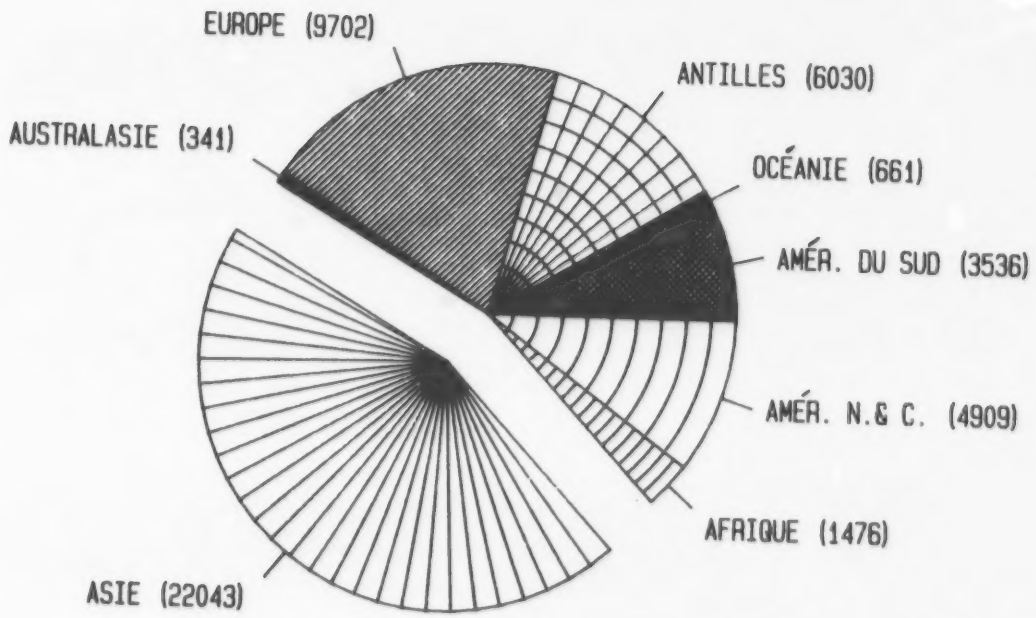

Composition du mouvement de la catégorie de la famille, 1983

Les pères et mères de moins de 60 ans ainsi que les personnes à leur charge sont inclus dans la catégorie de la famille depuis 1978, année où est entrée en vigueur la législation actuelle. La taille de ce nouveau groupe s'est accrue rapidement au cours des premières années, après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'immigration, pour constituer jusqu'à 30 % de la composante de la catégorie de la famille, mais, par la suite, son importance a fléchi légèrement jusqu'à 27 % en 1983. De plus, le nombre total des pères et mères ainsi que des personnes à leur charge admises depuis 1980 a chuté de 10 %.

COMPOSITION DU MOUVEMENT DE LA CATÉGORIE DE LA FAMILLE DE 1974 À 1983

	Pères et mères de plus de 60 ans et personnes à charge	Pères et mères de moins de 60 ans et personnes à charge*	Autres membres de la catégorie de la famille	Total
1974	11,084 (20 %)		43,148 (80 %)	54,232
1975	15,813 (25 %)		48,311 (75 %)	64,124
1976	17,295 (28 %)		43,535 (72 %)	60,830
1977	16,359 (32 %)		34,996 (68 %)	51,355
1978	14,442 (32 %)	1,256 (3 %)	29,842 (65 %)	45,450
1979	11,082 (24 %)	10,235 (22 %)	25,442 (54 %)	46,763
1980	11,640 (23 %)	15,443 (30 %)	23,944 (47 %)	51,027
1981	11,214 (22 %)	15,315 (30 %)	24,488 (48 %)	51,017
1982	9,603 (19 %)	14,229 (29 %)	26,148 (52 %)	49,980
1983	8,048 (17 %)	13,284 (27 %)	27,366 (56 %)	48,698

*En vertu de l'ancienne Loi sur l'immigration, les pères et mères de moins de 60 ans n'étaient pas admissibles comme membres de la catégorie de la famille.

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

2. Parents aidés

L'expression "parent aidé" désigne a) une personne autre qu'un membre de la catégorie de la famille, b) un frère ou une soeur, le grand-père ou la grand-mère, le père ou la mère, un fils ou une fille, ou un neveu ou une nièce non marié âgé de moins de 21 ans, ou une tante ou un oncle, un petit-fils ou une

petite-fille, ou un neveu ou une nièce marié, ou un neveu ou une nièce âgé de 21 ans ou plus d'un citoyen canadien ou résident permanent du Canada qui s'engage par écrit à aider l'immigrant à venir et à s'établir au Canada. Cette catégorie est l'équivalent de la catégorie des parents désignés selon l'ancienne Loi.

Les parents aidés obtiennent de 15 à 30 points d'appréciation selon leur lien de parenté avec leur répondant au Canada et le statut de ce dernier pour ce qui concerne la citoyenneté. Les parents aidés sont aussi évalués en fonction de certains critères de sélection d'ordre "économique", et sont assujettis à la restriction visant les travailleurs sélectionnés qui a été imposée en raison des problèmes d'emploi liés à la conjoncture. Pour présenter une demande à titre de travailleurs sélectionnés, les requérants principaux de la catégorie des parents aidés doivent maintenant avoir un emploi réservé afin de pouvoir être admis au Canada en tant qu'immigrants en raison de la restriction dont ils font l'objet, à moins d'être admissibles aux termes de mesures spéciales à caractère humanitaire. En fait, avant que ce mouvement fasse l'objet d'une restriction, les demandes présentées par les parents aidés étaient d'abord évaluées de la même manière que celles des immigrants indépendants, c'est-à-dire que, lorsque le requérant satisfaisait aux critères de sélection, il était admis comme immigrant indépendant sans engagement d'aide d'un parent au Canada.

Le déclin marqué du nombre et de la proportion de parents aidés ayant obtenu le droit d'établissement en 1982 et 1983 (cf. le graphique suivant) est presque entièrement attribuable à la restriction visant les travailleurs sélectionnés. En 1981, les 17,590 parents aidés admis intervenaient pour 13.7 % du mouvement global et les 11,948 parents aidés admis en 1982 pour 9.9 % du nombre total d'immigrants admis; en 1983, le nombre de membres de cette catégorie ayant obtenu le droit d'établissement avait chuté à 4,997, soit 5.6 % du nombre total. Comme on l'a déjà signalé, la plupart des personnes admises en 1983 ont été évaluées suivant des critères élargis, en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire.

IMMIGRANTS ADMIS, DE 1974 À 1983

CATÉGORIE DES PARENTS AIDÉS PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES IMMIGRANTS

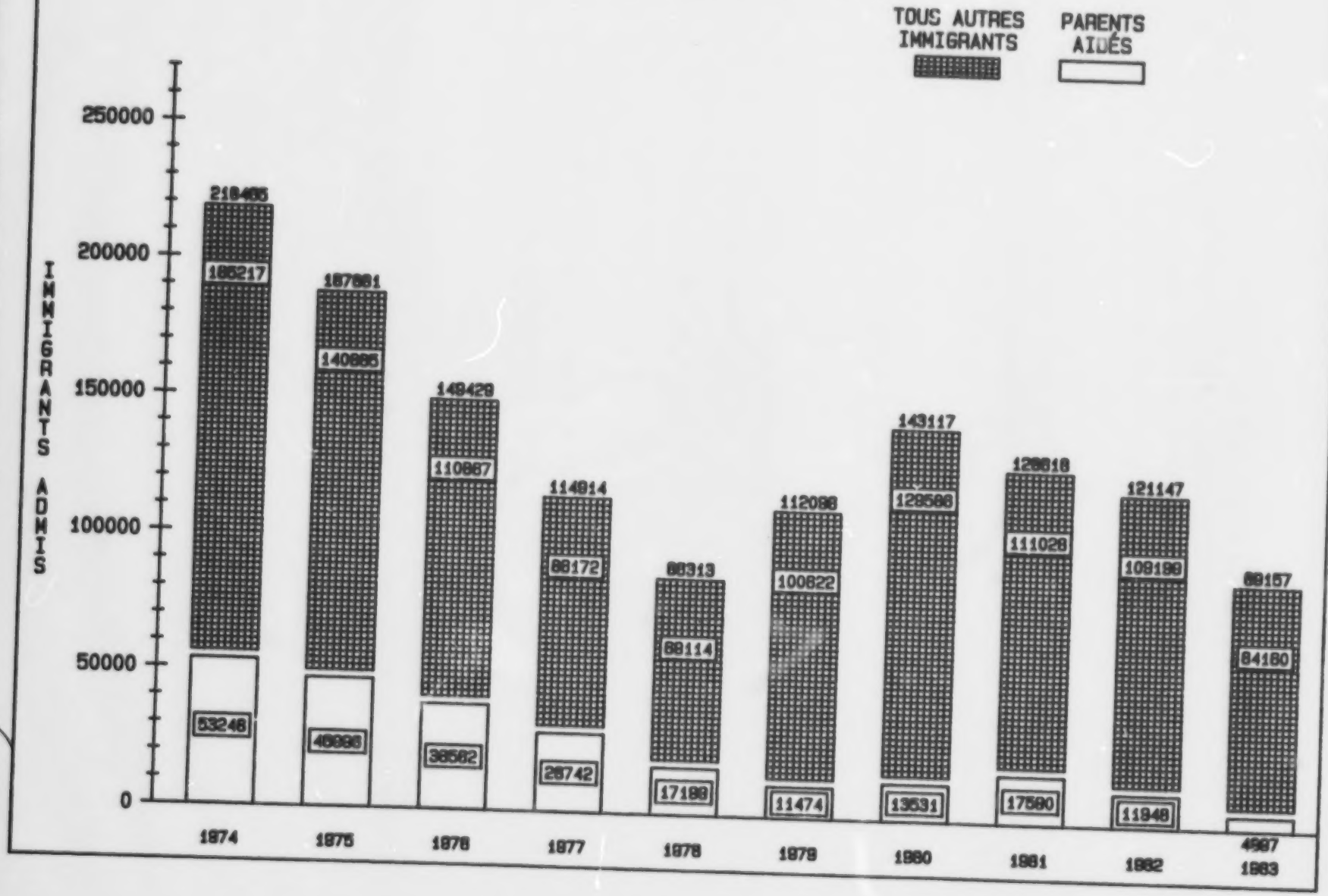

Provenance des parents aidés, 1983

Comme l'indique le tableau ci-après, 2,375 parents aidés, soit 47.5 % de cette composante, sont venus de la région de l'Asie et du Pacifique. La deuxième région en importance a été l'Europe qui figure pour 28.5 % de ce mouvement, suivi des Amériques (États-Unis non compris), de l'Afrique et du Moyen-Orient, enfin des États-Unis. Ces chiffres font état, dans une large mesure, du programme de réunion des familles concernant les Vietnamiens et de l'octroi du droit d'établissement à des ressortissants de la Pologne en vertu de critères élargis.

IMMIGRATION DES PARENTS AIDÉS SELON LES RÉGIONS DU MONDE, DE 1981 À 1983

	1981		1982		1983	
	Nombre d'immigrants	%	Nombre d'immigrants	%	Nombre d'immigrants	%
Afrique et Moyen-Orient	1,724	9.8	1,151	9.6	516	10.3
Asie et Pacifique	8,490	48.3	5,136	43.0	2,375	47.5
Amériques (États-Unis non compris)	1,216	6.9	1,277	10.7	618	12.4
États-Unis	241	1.4	211	1.8	66	1.3
Europe	5,918	33.6	4,162	34.8	1,422	28.5
Non précisée	1	0.0	11	0.1	-	-
TOTAL	17,590	100.0	11,948	100.0	4,997	100.0

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Composition de la catégorie des parents aidés, de 1981 à 1983

Les frères et les soeurs répondaient pour les trois-quarts des parents aidés admis en 1981-1982 et pour 72 % de cette composante en 1983. Les grands-parents, pères et mères, neveux et nièces étaient peu nombreaux et ne représentent qu'une petite proportion de la composante. Les fils et les filles figurent pour environ 10 % de la composante et d'autres parents pour 12 %.

COMPOSITION DU MOUVEMENT DES PARENTS AIDÉS, DE 1981 À 1983

	Frères et soeurs	Grand-parents	Pères et mères	Fils et filles	Neveux et nièces	Autres	TOTAL
1981	13,151 (75%)	2 (0%)	329 (2%)	1,806 (10%)	118 (1%)	2,184 (12%)	17,590
1982	8,978 (75%)	42 (0%)	248 (2%)	1,086 (9%)	158 (2%)	1,436 (12%)	11,948
1983	3,609 (72%)	13 (0%)	207 (4%)	492 (10%)	91 (2%)	585 (12%)	4,997

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

C. Programmes à caractère humanitaire

Un des objectifs énoncés dans la politique d'immigration du Canada est "de remplir, envers les réfugiés, les obligations légales du Canada sur le plan international et de maintenir sa traditionnelle attitude humanitaire à l'égard des personnes déplacées ou persécutées." Les sous-objectifs que sont la protection et le réétablissement des réfugiés sont atteints grâce à divers programmes qui sont exécutés séparément et qui visent différents groupes de personnes.

Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes à qui s'applique la définition donnée dans la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et reprise dans la Loi sur l'immigration. Les réfugiés au sens de la Convention sélectionnés à l'étranger peuvent se réétablir au Canada. Les personnes qui revendiquent, au Canada, le statut de réfugié sont protégées pendant que le Ministre décide du bien-fondé de leur revendication à partir de l'avis que lui communique le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR).

Les membres des catégories désignées sont des personnes qui se trouvent dans des situations semblables à celles des réfugiés et auxquelles le Canada offre la possibilité de se réétablir au Canada parce qu'elles ont été déplacées ou persécutées. La stricte définition du terme "réfugié" dans la Convention peut parfois ne pas s'appliquer à ces personnes pour des raisons pratiques, comme le

fait d'être encore dans leur pays. D'autres peuvent être de fait des réfugiés au sens strict, mais ils font partie de vastes mouvements comme l'exode des Indochinois; dans ce cas, le fait que cette définition s'applique parfaitement ou non au requérant n'entre pas en ligne de compte pour décider s'il est admissible au Canada aux fins de réétablissement.

C'est le gouverneur en conseil (le Cabinet fédéral) qui décide des catégories à désigner. Il y a maintenant trois catégories désignées: celle des Européens de l'Est, celle des Indochinois et celle des prisonniers politiques et personnes opprimées. Cette dernière comprend, entre autres, les personnes qui auraient été admissibles selon l'ancienne catégorie de Latino-américains.

Les mesures spéciales peuvent comprendre des dispositions telles que des critères de sélection plus souples pour les membres de la catégorie de la famille et celle des parents aidés ou des mesures administratives aux termes desquelles les visiteurs admissibles se trouvant au Canada peuvent solliciter une prolongation de leur séjour ou demander le droit d'établissement qui pourra leur être accordé grâce à un décret du conseil. En 1983, les ressortissants de l'Iran, du Salvador, du Liban, de Sri Lanka et de la Pologne ont bénéficié de mesures spéciales; dans le cas de la Pologne, ces mesures ont été abrogées le 1er janvier 1984. Des mesures spéciales à l'intention des ressortissants du Guatemala sont entrées en vigueur le 15 mars 1984.

Réfugiés et catégories désignées, 1983

Le tableau suivant montre qu'en 1983, des personnes ont été admises ou ont obtenu le droit d'établissement pour des raisons d'ordre humanitaire. Comme l'indique ce tableau, le Canada a été en mesure de protéger 626 personnes, dont la revendication du statut de réfugié au sens de la Convention présentée au Canada a été acceptée par le Ministre sur l'avis du Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR), et d'en rétablir 17,253 autres dont 8,941 étaient parrainés par le gouvernement, 4,076 par des groupes privés et 4,236 ont obtenu le droit d'établissement en vertu de mesures spéciales. Ainsi, en 1983, le Canada a pu aider 17,879 personnes au moyen de ses programmes à caractère humanitaire.

PROGRAMMES EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS ET PROGRAMMES À CARACTÈRE HUMANITAIRE
AU 31 DÉCEMBRE 1983

	Réfugiés parrainés par le gouvernement*	Réfugiés parrainés par des groupes privés	Revendications au Canada (CCSR)	Total des personnes admises	Droit d'établissement accordé en vertu de mesures spéciales	Total
Europe de l'Est	2,649	1,558	67	4,274	2,893	7,167
Indochine	3,013	1,647	12	4,672	-	4,672
Afrique	653	170	64	887	-	887
Moyen-Orient	296	388	100	784	621	1,405
Amérique latine	2,164	139	348	2,651	690	3,341
Autres	166	174	35	375	32	407
TOTAL	8,941	4,076	626	13,643	4,236	17,879

*Comprend ceux qui se sont présentés à un point d'entrée munis d'un visa d'immigrant au cours de l'année civile ainsi que les cas (signalés) qui ont été traités d'urgence à l'étranger pour permettre aux requérants d'être admis rapidement en vertu d'un permis du Ministre et d'obtenir le droit d'établissement après avoir satisfait à toutes les exigences de la Loi et du Règlement.

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Immigrants admis par programme

Comme l'indique le graphique ci-après, les immigrants admis en provenance de l'Indochine et de l'Europe de l'Est, soit 4,660 et 4,207 respectivement, répondent pour bien plus de la moitié des réfugiés au sens de la Convention et des membres des catégories désignées admis en 1983. (Ce graphique ne tient pas compte des personnes qui ont obtenu le droit d'établissement en vertu de mesures spéciales. On retrouve au troisième rang des régions sources d'immigrants l'Amérique latine, d'où sont venus 2,303 immigrants, suivie de l'Afrique, du Moyen-Orient, des personnes qui se trouvaient au Canada et dont la revendication du statut de réfugié au sens de la Convention a été acceptée par le Ministre sur l'avis du CCSR, et les autres.

RÉFUGIÉS ET CATÉGORIES DÉSIGNÉES, 1983

IMMIGRANTS ADMIS PAR PROGRAMME

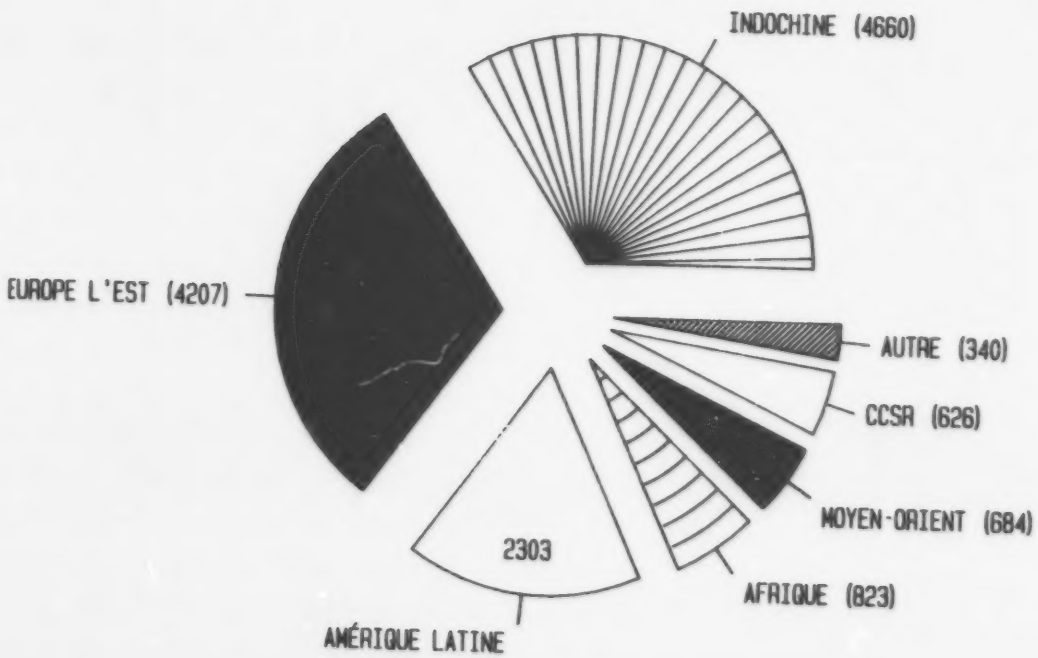

RÉFUGIÉS ET CATÉGORIES DÉSIGNÉES

1er JANVIER 1983 - 31 DÉCEMBRE 1983

IMMIGRANTS ADMIS PAR PROGRAMME ET PAR PROVINCE DE DESTINATION

Programme	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-É.	Î.P.-É.	T.-N.	YUKON/T. du N.-O.	TOTAL
Indochine	640 13.73%	925 19.84%	214 4.59%	278 5.96%	1714 36.78%	851 18.26%	9 0.19%	21 0.45%	4 0.08%	3 0.06%	1 0.02%	4660 100.0%
Europe de l'Est	532 12.64%	747 17.75%	143 3.39%	290 6.89%	2151 51.12%	289 6.86%	19 0.45%	32 0.76%	- -	4 0.09%	- -	4207 100.0%
Amérique latine	198 8.59%	466 20.23%	83 3.60%	103 4.47%	1005 43.63%	447 19.40%	- -	- -	- -	1 0.04%	- -	2303 100.0%
Afrique	69 8.38%	181 21.99%	71 8.62%	76 9.23%	305 37.05%	108 13.12%	8 0.97%	5 0.60%	- -	- -	- -	823 100.0%
Moyen-Orient	80 11.69%	57 8.33%	32 4.67%	20 2.92%	438 64.03%	24 3.50%	11 1.60%	15 2.19%	6 0.87%	- -	1 0.14%	684 100.0%
Autres réfugiés au sens de la Convention sélectionnés à l'étranger	73 21.47%	40 11.76%	8 2.35%	8 2.35%	185 54.41%	23 6.76%	- -	2 0.58%	1 0.29%	- -	- -	340 100.0%
Total des réfugiés et catégories désignées sélectionnés à l'étranger	1592 12.23%	2416 18.56%	551 4.23%	775 5.95%	5798 44.54%	1742 13.38%	47 0.36%	75 0.57%	11 0.08%	8 0.06%	2 0.01%	13017 100.0%
Réfugiés au sens de la Convention ayant reçu la protection au Canada	40 6.39%	56 8.95%	10 1.60%	13 2.08%	204 32.59%	290 46.33%	- -	10 1.60%	- -	3 0.48%	- -	626 100.0%
TOTAL	1632 11.96%	2472 18.12%	561 4.11%	788 4.31%	6002 43.99%	2032 14.89%	47 0.34%	85 0.62%	11 0.08%	11 0.08%	2 0.01%	13643 100.0%

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Destination des immigrants admis pour des raisons d'ordre humanitaire, 1983

Le tableau intitulé Réfugiés et catégories désignées montre la destination prévue (provinces et territoires) des réfugiés au sens de la Convention et des membres des catégories désignées admis en 1983. (Le tableau ne tient pas compte des personnes qui ont obtenu le droit d'établissement en vertu de mesures spéciales.) L'Ontario a accueilli près de 44 % de l'ensemble de ce mouvement, l'Alberta un peu plus de 18 %, le Québec un peu moins de 15 % et la Colombie-Britannique près de 12 %. Les autres provinces et territoires ont accueilli chacun moins de 5 % de la composante.

D. Immigrants admis pour des raisons d'ordre économique

1. Immigrants qui se destinent au marché du travail

Des 89,157 immigrants admis en 1983, 37,109, soit 41.6 %, ont indiqué qu'ils comptaient se joindre à la population active. Le tableau suivant montre les grands groupes de professions dans lesquels rentraient les immigrants, suivant le code de deux chiffres donné dans la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP). Les travailleurs immigrants qui ont précisé leur profession se retrouvaient en nombre important dans les groupes de professions suivants: Services, Fabrication, Personnel administratif et assimilés, Sciences naturelles, techniques et mathématiques. D'autres grands groupes de professions dans lesquels rentraient plus de 1,000 travailleurs immigrants étaient: Direction et administration, Médecine et santé, Bâtiment, Vente, Agriculture et horticulture, enfin, Enseignants et assimilés.

IMMIGRANTS SE DESTINANT AU MARCHÉ DU TRAVAIL, 1983,
PAR CATÉGORIE ET CODE DE 2 CHIFFRES DE LA CCDP

		Membres de la catégorie de la famille	RC & CD*	Requérants indépendants	TOTAL
11	Direct., Admin.	461	64	1,409	1,934
21	Sc. natur., Tech., Math.	644	800	1,305	2,749
23	Sc. soc. et conn.	190	73	132	395
25	Religion	79	9	405	493
27	Enseignants et assim.	501	229	482	1,212
31	Méd. et santé	740	313	556	1,609
33	Arts et lettres	295	166	212	673
37	Sport et loisirs	31	10	45	86
41	Pers. admin et assim.	2,064	661	815	3,540
51	Vente	743	159	597	1,499
61	Services	1,228	407	2,181	3,816
71	Agriculture, hort.	681	179	559	1,419
73	Chasse, pêche	13	20	17	50
75	Travail forestier	10	4	8	22
77	Mines et carr.	12	32	2	46
81/82	Transformation	204	158	293	655
83	Usineurs et assim.	332	395	255	982
85	Fabrication et assembl.	1,232	1,341	1,068	3,641
87	Bâtiment	712	575	268	1,555
91	Transports	299	239	80	618
93	Manutentionnaires	122	66	56	244
95	Autres ouvr. qual. et cond. de mach.	82	53	56	191
99	Tous les autres	5,180	2,219	1,712	9,111
00	Entrepreneurs	-	1	568	569
Total		15,855	8,173	13,081	37,109

*Réfugiés au sens de la Convention et catégories désignées.

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Immigrants se destinant au marché du travail, selon la province prévue de destination, de 1981 à 1983

Le tableau suivant montre le nombre de travailleurs et de non-travailleurs immigrants selon la province prévue de destination pour 1981, 1982 et 1983. Au cours de ces trois années, la proportion de travailleurs et de non-travailleurs par province n'a pas beaucoup changé. En 1983, l'Ontario attirait encore la plus grande proportion de travailleurs et de non-travailleurs, même si le nombre de personnes admises dans chacune de ces catégories était moins élevé que pour les deux années précédentes en raison du déclin marqué au regard de l'immigration totale et de la chute tant du nombre total de travailleurs immigrants que de la proportion de tous les immigrants qui ont signalé leur intention d'exercer un emploi.

IMMIGRANTS SE DESTINANT AU MARCHÉ DU TRAVAIL, DE 1981 À 1983
SELON LA PROVINCE PRÉVUE DE DESTINATION

Province	Travailleurs			Non-travailleurs			TOTAL		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1983
Terre-Neuve	222	197	131	258	209	144	480	406	275
Île-du-Prince-Édouard	48	51	37	78	114	68	126	165	105
Nouvelle-Écosse	618	554	358	785	700	475	1,403	1,254	833
Nouveau-Brunswick	411	291	217	577	460	337	988	751	554
Québec	9,951	10,026	6,765	11,167	11,305	9,609	21,118	21,331	16,374
Ontario	23,990	24,060	16,964	30,900	28,971	23,072	54,890	53,031	40,036
Manitoba	2,387	2,312	1,741	2,972	2,619	2,237	5,359	4,931	3,978
Saskatchewan	1,128	1,037	820	1,273	1,088	915	2,401	2,125	1,735
Alberta	8,980	8,584	4,439	10,314	9,364	6,249	19,294	17,948	10,688
T.N.-O.	43	55	30	39	56	29	82	111	59
Colombie-Britannique	8,991	8,260	5,572	13,016	10,736	8,875	22,007	18,996	14,447
Yukon	54	30	35	65	39	38	119	69	73
Non précisée	146	15	-	205	14	-	351	29	-
TOTAL	56,969 (44.3 %)	55,472 (45.8 %)	37,109 (41.6 %)	71,649 (55.7 %)	65,675 (54.2 %)	52,048 (58.4 %)	128,618 (100.0%)	121,147 (100.0%)	89,157 (100.0%)

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

2. Travailleurs sélectionnés

Les travailleurs sélectionnés sont les requérants principaux dans la catégorie des immigrants indépendants, exception faite des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des retraités. Depuis le 1er mai 1982, le mouvement des travailleur sélectionnés fait l'objet d'une restriction en raison des problèmes d'emploi liés à la conjoncture. Suivant cette restriction, seuls les travailleurs sélectionnés qui ont un emploi réservé peuvent être admis au Canada. L'emploi réservé revêt, d'ordinaire, la forme d'une offre d'emploi validée. La validation de l'offre d'emploi est le moyen qu'a trouvé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada de s'assurer que les employeurs qui cherchent à embaucher des travailleurs étrangers ont d'abord vraiment essayé de trouver des Canadiens qualifiés ou encore d'offrir à des Canadiens la formation voulue. Le processus de validation permet de veiller à ce que l'embauchage des travailleurs étrangers ne puisse nuire à l'emploi des Canadiens. À l'appui de cette politique appelée "les Canadiens d'abord", une large gamme de programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux ont été mis sur pied, y compris des programmes de formation et de recyclage des travailleurs canadiens et des programmes visant à favoriser la mobilité, à l'intérieur de chacune des régions du Canada ainsi que d'une région à une autre, des Canadiens qui possèdent les compétences recherchées. Le processus de validation peut contribuer à empêcher les retards de production ou d'expansion en facilitant le recrutement d'un travailleur étranger indispensable même si, de ce fait, des travailleurs canadiens sont embauchés pour exercer des emplois subalternes ou auxiliaires.

La restriction visant les travailleurs sélectionnés a eu de graves répercussions. En 1981, le nombre de personnes admises rentrant dans cette catégorie s'élevait à 21,173. En 1982, on a constaté un léger fléchissement (18,143), la demande de bien de ces personnes étant déjà à l'étude à l'étranger lorsque la restriction est entrée en vigueur le 1er mai cette année-là. Toutefois, en 1983, le véritable contrecoup de la restriction était évident, le nombre de travailleurs sélectionnés admis ayant chuté à 6,439.

Professions envisagées par les travailleurs sélectionnés

Le tableau suivant montre que le groupe de professions dans lequel le plus grand nombre de travailleurs sélectionnés comptaient exercer un emploi a été celui des Services. Les Sciences naturelles, Techniques et Mathématiques, de même que la Gestion et l'administration figuraient également au nombre des professions envisagées par d'importants groupes de travailleurs sélectionnés.

NOMBRE DE TRAVAILLEURS SÉLECTIONNÉS ADMIS
SELON LE CODE DE 2 CHIFFRES DE LA CCDP, 1983

PROFESSIONS (Code de 2 chiffres de la CCDP)		Travailleurs sélectionnés
11	Direct., Admin.	860
21	Sc. natur., Tech., Math.	994
23	Sc. soc. et conn.	54
25	Religion	381
27	Enseignants et assim.	317
31	Méd. et santé	335
33	Arts et lettres	105
37	Sport et loisirs	33
41	Pers. admin et assim.	310
51	Vente	187
61	Services	1,596
71	Agriculture, hort.	126
73	Chasse, pêche	3
75	Travail forestier	2
77	Mines et carr.	-
81/82	Transformation	93
83	Usineurs et assim.	114
85	Fabrication et assembl.	335
87	Bâtiment	84
91	Transports	30
93	Manutentionnaires	14
95	Autres ouvr. qual. et cond. de mach.	27
99	Tous les autres	437
00	Entrepreneurs	2
Total		6,439

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Régions d'origine des travailleurs sélectionnés, 1983

Le graphique ci-après montre qu'en 1983 le nombre de travailleurs sélectionnés venus de régions du monde en voie d'industrialisation n'était que très légèrement supérieur à celui des travailleurs en provenance de régions industrialisées. Parmi les régions industrialisées, l'Europe figurait de loin pour le plus grand nombre de travailleurs sélectionnés admis, tandis que parmi les régions en voie d'industrialisation, la principale région source a été l'Asie.

Provinces de destination des travailleurs sélectionnés en 1982 et 1983

Comme l'indique le graphique suivant, l'Ontario a attiré en 1983 une plus grande proportion de la composante qu'en 1982, même si le nombre total de travailleurs sélectionnés admis était bien inférieur à celui de 1983 en raison de l'efficacité de la restriction. Le Québec a aussi accueilli en 1983 une proportion de travailleurs sélectionnés supérieure à celle de 1982, tandis que le nombre de travailleurs sélectionnés qui se sont rendus en Alberta a chuté, ce qui reflète la conjoncture accueilli dans cette province. Enfin, la Colombie-Britannique a accueilli en 1983 une moins grande proportion de la composante qu'en 1982.

3. Gens d'affaires immigrants

Le gouvernement fédéral favorise le recrutement et la sélection des gens d'affaires immigrants (entrepreneurs et travailleurs autonomes) qui sont prêts à investir leurs capitaux dans des entreprises canadiennes, étant donné que l'apport de nouveaux capitaux et la création d'emplois pour les Canadiens sont manifestement avantageux pour l'économie canadienne. L'année dernière, un certain nombre de mesures visant à améliorer le processus de recrutement des gens d'affaires immigrants à l'étranger ont été mises en oeuvre. Parmi les initiatives les plus importantes, mentionnons certaines modifications apportées à la définition des termes "entrepreneur" et "travailleur autonome" dans le Règlement sur l'immigration, ainsi que la décision de placer les entrepreneurs au second rang dans l'ordre de priorité de l'examen des demandes.

Le terme "entrepreneur" a été redéfini de la façon suivante:

> "Un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter au Canada une entreprise ou un commerce, ou d'y investir une somme importante, de façon à contribuer de manière significative à la vie économique et à permettre à au moins un citoyen canadien ou résident permanent, à part l'entrepreneur et les personnes à sa charge, d'obtenir ou de conserver un emploi, et qui a l'intention et est en mesure de participer activement et régulièrement à la gestion de cette entreprise ou de ce commerce."

L'expression "travailleur autonome" a été redéfinie de la façon suivante:

> "Un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter une entreprise au Canada, de façon à créer un emploi pour lui-même et à contribuer de manière significative à la vie économique, culturelle ou artistique du Canada."

Afin de favoriser le recrutement et la sélection d'entrepreneurs et de travailleurs autonomes, des agents des visas, appelés conseillers des entrepreneurs immigrants (CEI), ont été spécialement formés et affectés dans quelque 15 bureaux importants à l'étranger. L'"admission provisoire" constitue une autre amélioration; elle permet à un entrepreneur compétent de mettre en oeuvre son projet d'entreprise au Canada. Si l'entrepreneur achète ou établit une entreprise répondant aux normes prescrites dans les deux années qui suivent son arrivée, il peut obtenir le droit d'établissement. En outre, un système d'information et de suivi plus complet est actuellement mis en place afin de veiller à ce que les entrepreneurs admis provisoirement respectent leurs engagements.

Le nombre de gens d'affaires immigrants admis de 1981 à 1983 est demeuré relativement stable malgré la conjoncture. En tout, 1,903 entrepreneurs et travailleurs autonomes ont obtenu le droit d'établissement en 1981; ce nombre est passé à 2,040 en 1982 et n'a fléchi que très légèrement en 1983, soit jusqu'à 1,982.

Pays d'origine des gens d'affaires immigrants

Le tableau suivant montre quels ont été les principaux pays sources de gens d'affaires immigrants au cours des trois dernières années. Le fait que Hong Kong est passée de la sixième place, qu'elle occupait en 1982, à la deuxième en 1983 est probablement attribuable, dans une large mesure, aux négociations entre la Grande-Bretagne et la République populaire de Chine au sujet du statut de la colonie lorsque la cession faite à la Grande-Bretagne arrivera à terme.

GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS ADMIS DE 1981 À 1983
DIX PREMIERS PAYS SOURCES

Dernier pays de résidence permanente	1981		1982		1983	
Allemagne de l'Ouest	3.	207	1.	405	1.	394
Hong Kong	7.	68	6.	91	2.	338
France	6.	89	3.	177	3.	163
Royaume-Uni	1.	227	2.	225	4.	154
États-Unis	2.	225	4.	166	5.	125
Pays-Bas	4.	110	5.	92	6.	72
Taiwan	–	–	–	–	7.	56
Suisse	5.	97	7.	71	8.	46
Israël	8.	67	8.	59	9.	44
Iran	9.	60	9.	53	10.	43
Liban	–	–	10.	52	–	–
Belgique	10.	57	–	–	–	–
Dix premiers pays		1,207		1,391		1,435
Autres		696		649		547
TOTAL		1,903		2,040		1,982

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Provinces de destination des gens d'affaires immigrants de 1981 à 1983

Comme le montre le tableau suivant, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont été les trois principales provinces de destination envisagées par les gens d'affaires immigrants au cours des deux dernières années. Le nombre de gens d'affaires immigrants qui se sont établis en Ontario a augmenté chaque année au cours de cette période.

GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS ADMIS DE 1981 À 1983,
SELON LA PROVINCE DE DESTINATION

	1981	1982	1983
Ontario	709	726	768
Québec	406	529	444
Colombie-Britannique	436	424	397
Alberta	162	174	162
Manitoba	94	105	124
Nouveau-Brunswick	24	26	28
Nouvelle-Écosse	26	25	18
Saskatchewan	23	18	21
Île-du-Prince-Édouard	6	7	9
Terre-Neuve	7	5	4
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	7	0	7
Non précisée	3	1	-
TOTAL	1,903	2,040	1,982

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Gens d'affaires immigrants et capitaux apportés, 1983

L'apport, sur le plan économique, de la composante des gens d'affaire immigrants n'est pas négligeable. En effet, comme l'indique le tableau suivant, les entrepreneurs et travailleurs autonomes admis en 1983, qui ne figuraient que pour 4 % de tous les immigrants (par cellule familiale), intervenaient pour la moitié des fonds apportés au Canada par toutes les cellules familiales d'immigrants.

GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS ET CAPITAUX APPORTÉS, 1983

	Immigrants admis (Cellules familiales)		Capitaux - Estimations (millions de dollars)	
Entrepreneurs et travailleurs autonomes	1,982	(4%)	821	(50%)
Tous les autres	51,753	(96%)	826	(50%)
TOTAL	53,735	(100%)	1,647	(100%)

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

II. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE DÉMOGRAPHIQUE

A. Immigration et accroissement futur de la population

L'importance du rôle de l'immigration nette au regard de l'accroissement futur de la population est mis en relief lorsque l'on s'attarde sur les changements qui peuvent toucher chaque année la population canadienne. Par exemple, si le taux de fécondité de 1.7 demeure constant et si l'immigration nette est de 50,000 par année, voici ce qui pourra se produire:

- dès l'an 2001, la contribution de l'immigration nette à l'accroissement annuel total de la population excédera la contribution de la croissance naturelle (les naissances moins les décès);

- dès l'an 2015, seule l'immigration nette contribuera à l'accroissement de la population canadienne parce que le taux de croissance naturelle sera négatif (le nombre de décès sera supérieur à celui des naissances par la suite); et

- dès l'an 2021, la diminution nette annuelle de la population excédera l'immigration de 50,000 chaque année et la population canadienne commencera à fléchir.

L'immigration nette ne figurera que pour un tiers de l'accroissement total de la population jusqu'à la fin du siècle et, à partir de ce moment, un taux d'immigration net de 50,000 par année deviendra alors le seul facteur important d'accroissement de la population. Des recherches démographiques effectuées récemment ont révélé que toute région ou pays dont le taux de renouvellement de la population est négatif et le niveau d'immigration nette positif aura à la longue une population stationnaire, savoir dont le taux d'accroissement est nul. Le tableau suivant donne, pour le Canada, cinq tailles possibles de population (10 millions, 25 millions, 30 millions, 35 millions et 50 millions) ainsi que diverses combinaisons du taux de fécondité et de l'immigration nette nécessaires pour en arriver à la longue à une population stable. Toutefois, il convient de faire remarquer que deux ou trois siècles devront s'écouler avant que la population n'atteigne des tailles de ce genre.

TAILLES POSSIBLES DE POPULATION STABLE AU CANADA
SELON DIFFÉRENTS TAUX DE FÉCONDITÉ ET D'IMMIGRATION

Population stable possible	Taux de fécondité total	Immigration nette
10 millions	1.2	100,000
	1.7	50,000
	2.0	20,000
25 millions	1.2	250,000
	1.6	150,000
	1.75	100,000
	1.95	50,000
30 millions	1.2	300,000
	1.7	150,000
	2.0	50,000
35 millions	1.2	350,000
	1.6	200,000
	2.0	60,000
50 millions	1.2	500,000
	1.7	250,000
	1.95	100,000

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Selon le tableau ci-haut, il ressort que

°si le taux de fécondité actuel (1.7) se maintenait et que l'immigration nette demeurait à 50,000 par année, la taille possible d'une population canadienne stationnaire dépasserait légèrement les 10 millions;

°pour maintenir la population canadienne actuelle à environ 25 millions, si le taux de fécondité de 1.7 demeurait constant, le taux annuel d'immigration nette devrait au moins doubler, pour atteindre 125,000 à long terme; et que

°en supposant un taux constant de fécondité de 1.7, chaque 50,000 immigrants de plus ajouteraient environ 10 millions à une population canadienne dont le taux d'accroissement est nul.

À partir de ces données, il est possible de tirer plusieurs conclusions. En effet, en supposant que les tendances actuelles se maintiennent, la fin de ce siècle constituera la dernière période de croissance démographique soutenue au Canada. Les événements qui toucheront la population de 1980 à l'an 2000 influeront grandement sur la période de 20 ans qui suivra (2000 - 2020). Dans le cas où le taux de fécondité se maintiendrait au niveau actuel ou lui serait inférieur et où le taux annuel d'immigration nette se maintiendrait à au moins 50,000, il s'ensuivrait une baisse de croissance et le déclin s'amorcerait dès l'an 2020. Un taux moins élevé d'immigration nette accélérerait ce processus et le nombre d'habitants pourrait commencer à fléchir dès l'an 2001.

B. Estimations sur l'émigration actuelle

On ne peut qu'établir une estimation du nombre et du genre d'émigrants, ainsi que de leurs province ou territoire d'origine étant donné que le Canada n'exige pas de visa de sortie ni ne tient de registre des sorties. Par le passé, on employait la méthode dite "résiduelle" pour déterminer le nombre d'émigrants. La croissance démographique entre deux recensements égale la somme de la croissance naturelle et de la migration nette (croissance naturelle: les naissances moins les décès; immigration nette: immigration brute moins émigration). Étant donné que l'émigration demeure la seule donnée non connue, il est possible d'obtenir cette variable par des calculs arithmétiques. Le nombre que l'on obtient par cette méthode est remanié pour compenser les déficiences estimées dans le dénombrement.

En outre, il est possible de déterminer le nombre de personnes qui ont émigré au Royaume-Uni ou aux États-Unis d'après les données fournies par ces deux pays. Par conséquent, le nombre total d'émigrants estimé est divisé en deux: ceux qui ont émigré au R.-U. et aux É.-U. et ceux qui ont émigré dans un autre pays. Les provinces ne possédaient aucune donnée à ce sujet, mais on a

trouvé certains éléments d'information sur l'origine des émigrants sur les visas délivrés par les consultats américains dans les diverses régions du Canada.

L'émigration a été estimée suivant cette méthode de 1961 à 1981. La méthode était légèrement modifiée pour les estimations trimestrielles et annuelles. Il était généralement possible de déterminer le nombre d'émigrants au Royaume-Uni et aux États-unis suivant les données fournies par ces pays; quant au nombre de personnes qui émigraient dans tous les autres pays, il était estimé d'après les périodes précédentes de recensement, qui s'étalaient sur cinq ou dix ans.

Avec la méthode résiduelle, on a pu établir des estimations assez justes de l'émigration de 1961 à 1976, mais une évaluation effectuée après le recensement de 1981 a révélé que le nombre de personnes ayant émigré au cours de la période de 1976 à 1981 avait été surestimé. De plus, les données obtenues des provinces étaient peu satisfaisantes étant donné que le territoire de certains consulats américains peut comprendre un groupe de provinces ou seulement certaines régions d'une province.

Dans l'intervalle, on a découvert deux autres sources de renseignements, soit les allocations familiales et l'impôt sur le revenu. Après avoir étudié toutes les méthodes possibles d'estimation de l'émigration pour chaque province et avoir mené des consultations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, Statistique Canada a décidé de recourir à ces données. L'estimation pour la période de 1976 à 1981 a donc été révisée d'après les données contenues dans ces dossiers.

Lorsqu'elles déménagent, les personnes qui reçoivent des allocations familiales doivent en informer le bureau régional de Santé et Bien-être social Canada. Un chèque sera toujours envoyé à la dernière adresse connue, et même si le bureau de poste connaît la nouvelle adresse, il doit retourner le chèque en question à Santé et Bien-être social Canada qui notera si la famille a établi son nouveau domicile ailleurs au Canada ou si elle a quitté le pays de façon définitive.

Il est possible de retracer les contribuables qui ont déménagé en comparant les adresses de retour qui figurent sur leur déclaration d'impôt pendant deux années consécutives. En outre, le total des exemptions personnelles réclamées permet d'estimer le nombre de personnes à charge qui émigrent avec la personne qui a rempli la déclaration.

Les dossiers de Santé et Bien-être social Canada et de Revenu Canada ne contiennent que certains éléments d'information. En effet, les dossiers concernant les allocations familiales ne portent que sur les familles où il y a des enfants admissibles au bénéficie de cette allocation; quant à ceux de Revenu Canada, ils contiennent des données sur les personnes qui ont rempli une déclaration d'impôt seulement. Toutefois, en combinant ces statistiques, il est possible d'obtenir des estimations assez justes.

Le tableau suivant compare le nombre d'émigrants estimé pour la période de 1976 à 1981 d'après les données obtenues grâce à l'ancienne méthode à celui obtenu au moyen de la nouvelle méthode. En se servant de l'ancienne méthode, on est arrivé à une surestimation du nombre total d'environ 93,000 pour cette période; près de 58 % du nombre d'émigrants estimés en trop l'ont été au cours des deux dernières années de recensement, soit en 1979-1980 et en 1980-1981.

NOMBRE D'ÉMIGRANTS ESTIMÉ SUIVANT L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE MÉTHODES DE 1976 À 1981

Année	Ancienne méthode	Nouvelle méthode	Écart
1976-1977	69,619	57,122	-12,497
1977-1978	78,491	63,291	-15,200
1978-1979	75,243	63,559	-11,684
1979-1980	74,154	51,060	-23,094
1980-1981	74,148	43,609	-30,539
1976-1981	371,655	278,641	-93,014

Source: Division de la démographie, Statistique Canada.

L'estimation obtenue au moyen de la nouvelle méthode comportait un "écart réel" moins grand pour 1981. L'expression "écart réel" s'entend de la différence qui existe entre la population totale estimée le jour du recensement et le résultat du dénombrement effectué ce jour-là. Comme le montre le tableau suivant, l'"écart réel" obtenu suivant l'ancienne méthode était de 154,100 (0.63 %), mais il n'était que de 61,100 (0.25 %) grâce à la nouvelle méthode.

COMPARAISON DE LA TAILLE ESTIMÉE DE LA POPULATION AU NOMBRE D'HABITANTS DÉNOMBRÉS LE 1er JUIN 1981

1)	Population totale estimée suivant l'ancienne méthode	24,187,600
2)	Population totale estimée selon la nouvelle méthode	24,280,600
3)	Dénombrement rectifié le ler juin	24,341,700
4)	Écart réel (1) - (3)	-154,100
5)	Écart réel (2) - (3)	-61,100

Source: Division de la démographie, Statistique Canada.

Les seuls émigrants dont on connaît les caractéristiques socio-économiques sont ceux qui ont émigré aux États-Unis, étant donné que le gouvernement de ce pays produit des statistiques chaque année sur un certain nombre de caractéristiques, par exemple, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la profession et autres caractéristiques de ce genre. Il est aussi possible de tirer certains de ces renseignements chaque année des déclarations d'impôt, par exemple, l'âge (par grands groupes d'âge), le sexe et l'état matrimonial.

Pour ce qui concerne les projections démograhiques, Statistique Canada, dans ses prévisions les plus récentes, s'est fondée sur l'hypothèse selon laquelle l'émigration annuelle se chiffrerait à 50,000. Cette hypothèse rappelle, somme toute, l'estimation annuelle de l'émigration pour la période de 1976 à 1981. Le tableau suivant montre les observations, estimations et hypothèses qui ont servi à déterminer l'immigration, l'émigration et l'immigration nette ces dernières années et pour les années à venir.

IMMIGRATION, ÉMIGRATION ET MIGRATION NETTE CONNUES ET PROJETÉES, CANADA, 1971-2006

Année	Immigration (en milliers)		Émigration* (en milliers)	Migration nette (en milliers)	
1971-1972	118		66	52	
1972-1973	130		62	68	
1973-1974	214		84	130	
1974-1975	213		79	134	
1975-1976	165		65	100	
1976-1977	133		57	76	
1977-1978	105		63	42	
1978-1979	83		64	19	
1979-1980	138		51	87	
1980-1981	129		44	85	
1981-1982	135		42	93	
1982-1983	105		48	57	
Projetée	Minimum	Maximum		Minimum	Maximum
1983-1984	90	95	50	40	45
1984-1985	95	100	.	45	50
1985-1986	100	105	.	50	55
1986-1987	100	110	.	50	60
1987-1988	100	115	.	50	65
1988-1989	100	120	.	50	70
1989-1990	100	125	.	50	75
1990-1991	100	130	.	50	80
1991-1992	100	135	.	50	85
1992-1993	100	140	.	50	90
1993-1994	100	145	.	50	95
1994-1995	100	150	.	50	100
.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.
2005-2006	100	150	50	50	100

*Les chiffres relatifs à l'émigration pour les années 1971-1972 et 1982-1983 sont des estimations, les chiffres donnés pour 1976-1977 et 1980-1981 des estimations intercensitaires et les chiffres donnés pour 1981-1982 et 1982-1983 des estimations postcensitaires.

Source: Division de la démographie, Statistique Canada.

C. Perspective de diminution démographique dans les pays industrialisés

Les résultats de l'enquête dont il est question ici et qui porte sur les tendances du taux de fécondité dans 18 pays industrialisés ainsi que sur les projections démographiques pour ceux-ci ont été compilés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en vue de la réunion, en mai 1984, du groupe de travail chargé des questions relatives à la migration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'enquête a révélé qu'aucun de ces pays n'a en ce moment recours à l'immigration pour compenser le fléchissement du taux de fécondité. La Pologne, la Yougoslavie et l'URSS n'ont pas de programme d'immigration, même si la Yougoslavie et, dans une moins large mesure, la Pologne, désirent vivement augmenter leur taux d'émigration nette.

Le Canada, les États-Unis et l'Australie, les trois seuls pays d'accueil d'immigrants, ont élaboré des politiques semblables en matière d'immigration, qui comportent des objectifs à caractère social, économique et humanitaire. Ces pays n'ont pas de politique démographique précise pour étayer leurs activités en matière d'immigration.

Dans la communauté européenne, aucun pays pour ainsi dire ne songe à recourir à l'immigration pour réaliser des objectifs démographiques, et la plupart des pays prévoient que les taux d'immigration et d'émigration se contrebalanceront d'ici la fin du siècle. Dans les pays du nord de l'Europe, les programmes d'immigration et d'intégration s'adressent essentiellement aux ressortissants des pays du nord voisins et, dans une moindre mesure, à ceux de l'Europe de l'Ouest. Parallèlement, des restrictions ont été imposées afin de diminuer le mouvement d'immigration des non-Européens et de favoriser l'émigration de travailleurs résidents étrangers.

Somme toute, les pays de l'Europe de l'Ouest ont adopté des politiques d'immigration restrictives semblables, manifestement en raison de l'évolution de la conjoncture, des surplus de main-d'oeuvre et d'une attitude de plus en plus négative envers les migrants d'autres cultures. Enfin, la Belgique et l'Italie songent à modifier leurs législations afin de mieux contrôler l'immigration.

La France n'a pas de politique démographique précise, mais elle a adopté diverses mesures qui visent à favoriser un taux de fécondité accru au moyen de services sociaux, d'avantages fiscaux et d'allocations destinés aux familles où il y a des enfants. L'URSS a elle aussi adopté des mesures natalistes pour augmenter la proportion des groupes ethniques dans la population russe en Union soviétique. Des programmes de ce genre ont été exécutés dans diverses mesures dans les pays industrialisés, mais seules la France et l'URSS ont avoué publiquement une intention nataliste, tandis que les autres pays ont maintenu que la justice sociale et la reconnaissance du fait que le rôle de la femme évolue étaient à l'origine de leurs programmes à caractère social.

Bon nombre de pays étudient actuellement la question du fléchissement du taux de fécondité, notamment l'Allemagne, la Suède, la France et la Belgique. En Europe (Suisse, Allemagne, Italie, Scandinavie), la plupart des gouvernements craignent de donner l'impression qu'ils empiètent sur les droits et libertés de la personne en favorisant un taux de natalité plus élevé. La France redoute également qu'on lui prête cette intention, mais s'est distinguée en faisant une campagne d'information pour sensibiliser le grand public aux conséquences d'un taux de fertilité peu élevé, où l'accent était mis sur l'incidence d'une population qui veillit sur la population active et sur les programmes de pension et de sécurité sociale. La France incite vivement les pays membres de la Communauté économique européenne à adopter une ligne de conduite nataliste coordonnée.

Enfin, l'idée d'une population stable ou sur son déclin ne semble pas déranger outre mesure la plupart des pays d'Europe. Certains pays comme la Belgique et les Pays-Bas semblent même souhaiter un léger fléchissement. La Suisse a rejeté récemment une proposition visant l'élaboration d'une politique démographique. En Allemagne, le taux de fécondité est extrêmement bas et on prévoit une diminution importante de la population, mais aucune mesure nataliste précise n'a été élaborée, bien que l'on ait entrepris des études à ce sujet.

Le tableau suivant montre les projections démograhiques pour les 18 pays.

PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES*
STATISTIQUES DU "POPULATION REFERENCE BUREAU", 1984

	Pays**	1984	2000	1984-2000 Variation #	1984-2000 Variation %	2020	2000-2020 Variation #	2000-2020 Variation %	1984-2020 Variation #	1984-2020 Variation %	Taux de fécondité	Taux de natalité	Taux de mortalité	Augmentation nette
ACCROISSEMENT	Australie	15.5	18.1	+ 2.6	+16.8	21.2	+ 3.1	+17.1	+ 5.7	+36.8	1.9	16	8	0.8
	URSS	274.0	316.0	+42.0	+15.3	364.0	+48.0	+15.2	+90.0	+32.8	2.5	20	10	1.0
	Canada	25.1	28.8	+ 3.7	+14.7	31.6	+ 2.8	+ 9.7	+ 6.5	+25.9	1.8	15	7	0.8
	É.-U.	236.3	268.0	+31.7	+13.4	296.3	+28.3	+10.6	+60.0	+25.4	1.8	16	9	0.7
	Pologne	36.9	40.9	+ 4.0	+10.8	44.7	+ 3.8	+ 9.	+ 7.8	+21.1	2.3	19	9	1.0
	Yougoslavie	23.0	24.6	+ 1.6	+ 6.9	25.0	+ 0.4	+ 1.6	+ 2.0	+ 8.7	2.1	16	9	0.8
	France	54.8	57.7	+ 2.9	+ 5.3	59.3	+ 1.6	+ 2.8	+ 4.5	+ 8.2	1.9	15	10	0.5
STABILITÉ	Japon	119.9	125.8	+ 5.9	+ 4.9	122.4	- 3.4	- 2.7	+ 2.5	+ 2.1	1.7	13	6	0.7
	Royaume-Uni	56.5	57.1	+ 0.6	+ 1.1	56.6	- 0.5	- 0.9	+ 0.1	+ 0.2	1.8	13	12	0.1
	Finlande	4.9	5.0	+ 0.1	+ 2.0	4.9	- 0.1	- 2.0	-	0.0	1.6	14	9	0.5
	Pays-Bas	14.4	14.6	+ 0.2	+ 1.4	13.9	- 0.7	- 4.8	- 0.5	- 3.5	1.5	12	8	0.4
	Italie	57.0	57.8	+ 0.8	+ 1.4	54.8	- 3.0	- 5.2	- 2.2	- 3.9	1.6	11	10	0.2
	Autriche	7.6	7.6	-	0.0	7.3	- 0.3	- 3.9	- 0.3	- 3.9	1.7	12	12	0.1
DÉCROISSANCE	Belgique	9.9	9.8	- 0.1	- 1.0	9.2	- 0.6	- 6.1	- 0.7	- 7.1	1.6	12	11	0.1
	Suisse	6.5	6.4	- 0.1	- 1.5	5.9	- 0.5	- 7.8	- 0.6	- 9.2	1.6	12	9	0.2
	Danemark	5.1	5.0	- 0.1	- 2.2	4.6	- 0.4	- 8.0	- 0.5	- 9.8	1.4	10	11	-0.1
	Suède	8.3	7.9	- 0.4	- 4.8	7.4	- 0.5	- 6.3	- 0.9	-10.8	1.6	11	11	0.0
	Allemagne	61.4	59.3	- 2.1	- 3.4	51.8	- 7.5	-12.6	- 9.6	-15.6	1.4	10	12	-0.2

*Exprimées en millions.
**Par ordre de variation procentuelle prévue de 1984 à 2020.

Source: "Population Reference Bureau".

D. Conférence internationale de 1984 sur la population mondiale

Une conférence internationale sur la population s'est tenue à Mexico du 6 au 14 août 1984 sous les auspices des Nations Unies. Une Conférence semblable a eu lieu en 1974 à Bucarest, en Roumanie à laquelle un plan d'action mondial de la population pour les gouvernements et les organisations internationales non gouvernementales a été adopté. Ce sont des délégations en provenance de 141 pays, souvent dirigées par un ministre qui ont assisté à la Conférence de Mexico. À cette conférence, les délibérations ont porté, entre autres, sur les thèmes suivants: le développement socio-économique, les politiques démograhiques, l'accroissement de la population, les taux de morbidité et de mortalité, la reproduction et la famille, la répartition de la population, la migration interne, la migration internationale, la structure de la population et la diffusion des connaissances et des politiques démographiques. La plupart des pays participants ont exposé leurs politiques et préoccupations. Des allocutions ont été prononcées par des personnes importantes, comme le président du Mexique, M. Miguel de la Madrid et le secrétaire général des Nations Unies, M. J. Perez de Cuellar. Des recommandations concernant la mise en oeuvre du Plan mondial d'action de la population ont été adoptées. Voici certains des principaux thèmes qui ont été discutés à la Conférence:

a) Politique démographiques: Le Plan mondial d'action de la population reconnaît "la souveraineté des nations pour ce qui concerne l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de leurs politiques démographique compatibles avec les droits fondamentaux de la personne et les responsabilités des individus, des couples et des familles"[1]. On a prié instamment les gouvernements d'adopter des politiques de développement démographique, social et économique, qui se renforceront mutuellement, en ne perdant pas de vue les liens qui existent entre les tendances démographiques, l'offre et la demande de main-d'oeuvre, les problèmes de chômage et la création d'emplois.

b) Croissance démographique: Malgré les signes de fléchissement du taux de fécondité constatés dans le monde entier, on prévoit que la population mondiale augmentera de 1.3 milliard, passant de

1 - Traduction libre.

4.8 milliards en 1984 à 6.1 milliards en l'an 2000. Sur le plan démograhique, la situation qui existe à l'échelon régional est très différente de celle qui prévaut à l'échelle nationale et, par conséquent, certaines régions ressentiront plus que d'autres la pression créée par l'accroissement de la population.

c) Répartition de la population et migration interne: Le Plan mondial d'action de la population recommande l'intégration de politiques de répartition démographique aux politiques d'ordre économique et social. Il ressort de ce Plan que les objectifs de répartition démographique "devraient être poursuivis dans la mesure où ils permettent d'atteindre des objectifs à caractère social plus larges, par exemple, augmenter les revenus par habitant, accroître le rendement, faire en sorte que la répartition des revenus soit plus juste, protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie"[2], et veiller à ce que les droits des indigènes et des membres d'autres groupes particuliers soient reconnus. Il a été proposé aux gouvernements d'envisager, dans la mise en application de leurs politiques en matière de migration interne, le point de vue de l'incitation plutôt que celui du contrôle, et d'effectuer une évaluation détaillée des coûts et avantages que comporte la migration interne pour les individus, les familles, les différents groupes socio-économiques, les collectivités, les régions et l'ensemble du pays avant d'élaborer une politique.

d) Migration internationale: Les lignes directrices élaborées à la Conférence reflètent "la portée que la migration internationale peut avoir sur le processus d'établissement d'un nouvel ordre économique international, et reconnaît que les garanties concernant les droits et libertés fondamentaux de la personne, pour tous les migrants, sans discrimination en raison de la race, de la culture, de la religion ou du sexe constituent une condition préalable essentielle à la réalisation de leur contribution positive à la société hôte".[3]

2 - Traduction libre.

3 - Traduction libre.

Voici quelques-unes des recommandations qui ont été adoptées à la Conférence:

- les politiques concernant la migration internationale devraient respecter les droits et libertés fondamentaux de la personne comme l'expose la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux pertinents;

- des mesures visant à promouvoir l'adoptation mutuelle des groupes d'immigrants et de la population de la société d'accueil devraient être prises;

- dans l'élaboration de leurs politiques concernant la migration internationale, les pays d'accueil devraient prendre en considération, leurs propres besoins d'ordre économique et social mis à part, les intérêts des migrants et des familles ainsi que l'incidence de la migration sur la population;

- la réadaptation des personnes déplacées contre leur gré par suite de fléaux de la nature ou autres devrait avoir priorité;

- les pays d'accueil devraient veiller à ce que les travailleurs migrants munis des documents voulus et leur famille obtiennent les mêmes privilèges que leurs propres ressortissants pour ce qui concerne les droits fondamentaux, l'égalité des chances et une considération égale à l'égard des conditions de travail ainsi que la sécurité sociale et les autres services sociaux;

- le pays d'origine comme le pays de destination devraient organiser des sessions d'information et des cours afin de mieux sensibiliser les migrants à leurs droits légaux et autres, et de donner au grand public une meilleure idée de la contribution qu'apportent ces travailleurs;

- les mesures adoptées afin de réduire le nombre de migrants qui entrent, séjournent ou travaillent illégalement dans un pays devraient respecter les droits fondamentaux de ces personnes; et

- les gouvernements et les organismes internationaux sont priés instamment de trouver des solutions durables aux problèmes liés au mouvement des réfugiées et de s'employer à éliminer les causes de ces problèmes.

Il ressort de cette Conférence que le vieillissement de la population revêt maintenant une grande importance dans les pays industrialisés. Les gouvernements de ces pays ont été priés instamment d'analyser l'incidence du vieillissement sur les services sociaux, les soins médicaux et autres afin que les mesures appropriées soient prises pour assurer le mieux être des personnes âgées, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins de la femme âgée. On a aussi recommandé avec insistance aux gouvernements de trouver de nouveaux moyens de procéder à la collecte de données, au traitement et à l'analyse de l'information, et d'effectuer un suivi des tendances et prévisions démographiques. À la Conférence, on a souligné la nécessité de diffuser les données et de favoriser les échanges sur les découvertes de la recherche.

La déclaration du Canada, bien accueillie par d'autres États membres des Nations Unies, mentionnait à quel point les liens entre la population et le développement sont indissolubles. La contribution unique des ONG auprès de la population a été soulignée dans la déclaration. "Leur capacité innovatrice et leur compréhension des questions et contraintes liées aux citoyens leur permettent d'apporter une contribution de poids aux processus de planification et de mise en oeuvre."[4] La déclaration fait également valoir la nécessité d'obtenir la pleine représentation des femmes dans toutes les sphères de la société et d'assurer une gestion saine des ressources sur lesquelles l'avenir et, en définitive, la survie de l'homme, dépendent.

4 - Traduction libre.

La déclaration mentionnait également le déclin prévu de la croissance démographique naturelle au Canada. "Le taux de fécondité a fléchi au cours des deux dernières décennies et se situe maintenant bien au-dessous du taux de renouvellement de la population. Ce phénomène, s'il ne cesse pas, aura de graves répercussions sur un vaste éventail de mesures d'ordre social et économique"[5], pouvait-on lire dans la déclaration. Enfin, y était souligné le fait que, même si les décisions prises par le passé en matière d'immigration étaient étroitement liées aux facteurs économiques, les considérations d'ordre démographique influeront désormais de façon beaucoup plus marquée sur les décisions prises.

Le Canada a aussi souligné le rôle important des parlementaires dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, et s'est réjoui des initiatives, qu'il a d'ailleurs appuyées, de l'Assemblée internationale des parlementaires qui s'est tenue après la Conférence.

5 - Traduction libre.

GLOSSAIRE

Admission: Autorisation officielle d'entrer au Canada à titre d'immigrant.

Année de recensement: Du 1er juin au 31 mai.

Autorisation de séjour: Autorisation accordée aux visiteurs.

Droit d'établissement: Arrivée d'un immigrant au Canada.

Immigration nette: Pour un pays donné, il s'agit de la différence entre l'immigration et l'émigration habituellement calculée pour une année particulière. Autre appellation, migration internationale nette.

Membres des catégories désignées: Groupes de personnes que le gouvernement canadien reconnaît comme étant dans une situation semblable à celle des réfugiés, c'est-à-dire qu'elles sont déplacées ou victimes d'oppression. En vertu de cette reconnaissance, ces personnes voient leur situation étudiée à partir de critères de sélection à caractère humanitaire en vertu de la Loi sur l'immigration.

Migration: Il s'agit du passage d'un pays, d'une région ou d'un habitat à un autre.

Migration internationale: Il s'agit du déplacement de populations qui passent d'un pays à un autre. Ce déplacement est de deux genres:

a) L'immigration: entrée dans un pays de personnes qui viennent s'y établir (immigrants)
b) L'émigration: le fait de quitter un pays pour aller s'établir dans un autre (émigrants)

Pays de premier asile: Pays où le réfugié qui ne peut compter sur la protection du gouvernement de son pays d'origine présente une demande de protection aux

termes de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967 s'y rattachant.

Rapatriement volontaire: La solution la plus indiquée pour ce qui concerne les problèmes des réfugiés. Elle consiste à chercher, par voie de négociation, à assurer le retour en toute sécurité des réfugiés dans leur patrie. On dit des réfugiés qui ont choisi de rentrer, dans ces conditions, dans leur patrie, qu'ils ont choisi le rapatriement volontaire.

Réétablissement dans un autre pays: Réétablissement dans un pays qui accorde la résidence permanente à des réfugiés qui on cherché et obtenu leur premier droit d'asile ailleurs dans le monde.

Réfugié au sens de la Convention: "Refugié au sens de la Convention" désigne toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques:

a) se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou
b) qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner" (source: Loi sur l'immigration de 1976).

Réintégration sur place: Établissement permanent de réfugiés dans la région où ils ont d'abord sollicité et obtenu asile la première fois.

Taux de croissance naturelle: Il s'agit du taux de natalité moins le taux de mortalité. En 1981, le taux de croissance naturelle, qui se fondait sur des estimations statistiques de l'état civil, s'établissait à 8.3 par 1,000 habitants ou 0.83 % pour l'année, ce qui signifie qu'en ne tenant pas compte de l'immigration pour 1981 le taux de croissance démographique total aurait été uniquement attribuable à la croissance naturelle, soit 0.83 %.

Taux de fécondité: Cf. le Taux de renouvellement de la population.

Taux de renouvellement de la population: Le taux de renouvellement de la population représente le nombre d'enfants par 1,000 femmes âgées de 15 à 49 ans, qui doivent naître pour assurer simplement le remplacement des générations. Au Canada, le taux de fécondité a grimpé à 3.9 en 1959, soit après la guerre, et depuis, a subi un déclin marqué jusqu'à 1.7, niveau actuel.

Travailleurs sélectionnés: Il s'agit des requérants principaux qui se destinent au marché du travail dans la catégorie des immigrants indépendants, à l'exception des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des retraités.